

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES
SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 février 2024 à 13 h 30
Hôtels Delta, Mont-Sainte-Anne - Salle Blizzard
500, boulevard du Beau Pré, Beaufré et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 FÉVRIER 2024	1
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	10
Mme NYNON LESSARD	10
M. HANS MOREAU	30
M. FRANÇOIS FLYNN.....	37
M. PAUL DROUIN.....	44
M. PIERRE HARVEY	46
PAUSE DE QUELQUES MINUTES	51
REPRISE DE LA SÉANCE	51
M. JEAN-FRANÇOIS TALBOT	54
Mme MARTINE OUELLET	64
Mme ANNE SAVARY	69
M. ALAIN FISET	75
Mme CHANTAL FISET	83
M. FRANÇOIS TRUDELLE	85
MOT DE LA FIN	92
SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2024 À 19 H 00	92

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 6 FÉVRIER 2024
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE**

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si la porte-parole de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

10

Madame, Fortin-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

15

Non, on n'a pas déposé de nouveaux documents, par contre, on a eu une réponse que l'on pourrait donner verbalement à l'une des questions qui a été soulevée hier, si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

20

O.K. Une réponse à une question qui avait été posée hier?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

25

Un des trois éléments qu'on devait...

M. LE PRÉSIDENT :

30

O.K. Oui, c'est bon.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

O.K. Donc, je vais donner la parole à Madame Oribe.

35

C'était sur la question par rapport au barrage des Sept-Chutes.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On le prend tout de suite ou on attend. On fait le tour?

Oui. Allez-y.

40

Mme FABIOLA ORIBE :

45

Oui. Alors, bon après-midi à tous. Moi, c'est Fabiola Oribe et je représente Hydro-Québec. Alors, Madame la Commissaire, Monsieur le Président, concernant la question posée par madame Blondeau, hier, concernant la centrale Sept-Chutes. Ce n'est pas vraiment un dossier qui est lié au projet Des Neiges, mais on est allé quand même consulter des équipes paritaires juste pour avoir une information à partager avec vous et avec madame Blondeau.

50

Alors les équipes, la réponse que nous avons obtenue des équipes est qu'Hydro-Québec évalue effectivement différentes alternatives pour la centrale Sept-Chutes et nous sommes en ce moment en discussion avec des représentants du milieu. Le dossier va évoluer au cours des prochains mois.

55

Donc, aujourd'hui, nous n'avons pas des résultats ou des solutions à proposer, mais c'est des discussions qui sont en place. Pour ce qui concerne la question des mesures de compensation, il faut savoir que la centrale Sept-Chutes, c'est un dossier d'Hydro-Québec uniquement. Alors pas lié au projet Des Neiges, pas lié au partenaire Énergir et Boralex.

60

Alors, ce n'est pas vraiment un projet qui pourrait être considéré comme mesure de compensation dans le cadre du projet Des Neiges. Par contre, les partenaires Boralex, Énergir et Hydro-Québec, nous sommes très ouverts à discuter avec le milieu pour retrouver ensemble des projets porteurs qui pourront contribuer à l'harmonisation des activités, comme mentionné hier par madame Fortin-Richard lors de sa présentation.

65

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour ce complément qui est apporté et, je pense que ça éclaire la question qui a été posée hier.

70

Alors du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés ou souhaitez-vous en déposer? Non. Merci.

Vous avez aussi des réponses à des questions? Oui. Monsieur Vézina?

75

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec. Alors hier, il y avait une question de poser sur la reconnaissance en puissance de contrat de production éolienne, le fameux 15% que vous avez mentionné, alors ici, mon collègue, Marc Antoine Baril pourrait vous fournir une réponse.

M. MARC-ANTOINE BARIL :

80

Effectivement. Donc, on s'était laissé avec deux questions hier, donc : quelles étaient les conséquences si on n'atteignait pas les normes de fiabilité de 15% à la fois pour l'exploitant d'un parc et pour Hydro-Québec, donc en tant que gestionnaire de réseau.

85

Je ne sais pas si vous souhaitez qu'on fasse un retour comme c'était un sujet quand même technique sur qu'est-ce qui avait été discuté hier ou?

LE PRÉSIDENT :

90

Oui, faites un retour, et, en même temps, peut-être vous allez profiter pour expliquer : c'est quoi, la contribution en puissance? Le facteur de capacité? C'est-à-dire, il y a beaucoup... puisque vous dites que c'est quand même une question technique, autour de ça, il y a des concepts qui sont difficiles pour nous à appréhender.

95

Ce serait bien qu'on essaie de décortiquer un peu et quand vous serez en train de faire la présentation, nous, on verra s'il y a lieu de mettre certaines choses en perspective dedans. Ça pourrait aller comme ça?

M. MARC-ANTOINE BARIL :

100

Effectivement, c'est parfait. Donc, pour rappel, la fiabilité en puissance, c'est le concept qui vise à Hydro-Québec d'avoir suffisamment de ressources pour alimenter la demande lors des périodes de pointe de consommation.

105

Donc les périodes de pointe, généralement les périodes de grands froids en hiver lorsque tout le monde a une demande simultanée sur le réseau, donc avec un critère de fiabilité qui vise généralement à limiter les occurrences de délestage, donc des événements pour lesquels on pourrait ne pas avoir suffisamment d'approvisionnement pour répondre à l'ensemble de la demande.

110

Donc, ça, c'est des normes qui sont établies. Le critère de fiabilité est défini par les organismes de réglementation nord-américaine, mais la Régie de l'énergie aussi qui fait un suivi au Québec spécifiquement pour Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

115

O.K. Donc, fiabilité de puissance et contribution en puissance, c'est la même chose?

120 **M. MARC-ANTOINE BARIL :**

Oui. Bien, oui, la fiabilité ou la contribution en puissance qui est reconnue à une ressource nous permet d'atteindre nos normes de fiabilité à Hydro-Québec, en tant que gestionnaire de réseau.

125 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Maintenant, en quoi ça diffère, par exemple, du facteur de capacité? Est-ce qu'il y a une différence entre les deux?

130 **M. MARC-ANTOINE BARIL :**

135 Bien, en fait, il y a le facteur d'utilisation généralement qu'on voit beaucoup. Donc ça, c'est le nombre d'heures dans l'année pour lequel un parc, donc une production éolienne, va produire de l'énergie. Donc au Québec on estime que le facteur d'utilisation, c'est à peu près 35%. Donc, il y a 8700 heures dans l'année, on estime que le parc va produire 35% de ces heures-là.

140 Donc c'est vraiment l'énergie qui est produite par un parc, mais nous, la contribution en puissance, donc celui dont on parlait dans le concept actuel, c'est vraiment dans les périodes de pointe, qu'est-ce qu'on peut assumer comme contribution de la production éolienne à ces moments de pointe, donc de grandes consommations là.

145 Donc, c'est ça, la distinction qui est à faire entre les deux.

LE PRÉSIDENT :

150 Pour bien comprendre, est-ce que cette contribution en puissance là évolue, par exemple, durant la période d'exploitation d'un parc éolien?

M. MARC-ANTOINE BARIL :

155 En fait, nous, cette contribution en puissance, là, on l'assume pour l'ensemble de notre portefeuille éolien. Et là, donc, on a environ 4000 mégawatts d'éolien au Québec, actuellement, qui sont mis en service. Puis plus que la part de l'éolienne va prendre de la place dans le réseau, bien, la contribution marginale, donc chaque nouveau bloc de 1000 mégawatts qu'on va ajouter va avoir une contribution moindre.

160 Donc, à terme, les nouveaux approvisionnements en éolien ont une moins grande contribution en puissance que les premiers qu'on a mis en service, mais, par contre, l'éolien a une bonne contribution en énergie, donc c'est un bon complément à notre production hydroélectrique.

160

Puis, par rapport donc aux deux questions avec lesquelles on s'était laissé hier ? Dans un premier temps, donc qu'est-ce qui arrive si un producteur de parcs ne répond pas à ces normes de fiabilité là? Donc, ça, c'est un concept qui ne s'applique pas à un parc, au gestionnaire de parc individuel.

165

Donc le concept de fiabilité puis la contribution à la pointe, c'est vraiment Hydro-Québec, nous, quand on porte notre casquette de gestionnaire de réseau à laquelle ça s'applique, donc dans le cas du projet Secteur sud – Des Neiges, ce concept-là.

170

Donc la contribution à la pointe n'est pas quelque chose qui est déterminé, donc nous, Hydro-Québec, on achète de l'énergie au promoteur dans ce cadre-ci, mais on n'a pas nécessairement de critère de fiabilité spécifique par parcs. Donc, c'est vraiment quelque chose qu'on applique sur l'ensemble du réseau.

175

Mais après, nous, Hydro-Québec – donc, la deuxième question – qu'est-ce qui arrive si on ne répond pas à ces exigences-là? Donc, il faut savoir que c'est des réglementations nord-américaines et aussi québécoises par la Régie de l'énergie auquel on s'applique. Et il y a plusieurs types de conséquences, en fait.

180

Donc dans le court terme, les instances réglementaires pourraient exiger une mise en place d'un plan de mitigation dans lequel il faudrait qu'on démontre rapidement qu'on est capable d'ajouter des ressources potentielles pour la fiabilité.

185

Puis dans le long terme, on a deux types de conséquences. Donc, il y a des conséquences monétaires qui pourraient s'appliquer pour Hydro-Québec à ce niveau-là, puis il y a des conséquences qui sont non monétaires, mais qui sont aussi dommageables.

190

Là, on pourrait se voir retirer le droit de faire des importations, exportations avec les marchés, les marchés voisins. Et on sait qu'on compte à la fois sur les deux, donc autant l'importation en période de grand froid puis l'exportation aussi pour profiter d'opportunités économiques. Donc, il y a quand même des enjeux, des enjeux substantiels.

LE PRÉSIDENT :

Mais les conséquences financières, ce serait quoi? Et à peu près quel ordre de grandeur?

195

M. MARC-ANTOINE BARIL :

Donc, en ordre de grandeur, en fait, il y a une foule de variables qui pourraient être prises en compte par l'organisme de réglementation à ce niveau-là. Il y a de la documentation qui existe, en fait, pour

expliquer à haut niveau qu'elle le serait, mais s'est étudiée cas par cas ensuite. Donc ça dépend de plusieurs variables à ce niveau-là.

200

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et si éventuellement il y a des compléments que vous pouvez apporter sur ces questions-là qui ne se trouvent pas dans les documents qui sont déjà déposés; bien, très volontiers, il faut les déposer, comme ça, ça complète l'information pour nous.

205

M. MARC-ANTOINE BARIL :

Excellent. Merci.

210

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... C'est bon?

215

Alors nous avons cet après-midi encore 2 heures et demie à passer ensemble pour examiner d'autres questions qui avaient été abordées hier qui sont des questions de préoccupations.

Donc le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Pour ce faire, il suffit... je vois déjà un nombre important qui s'est déjà levé, il suffit de vous rendre à la table d'accueil.

220

Pour les personnes à distance, il suffit de cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire dans le site web du BAPE et/ou dans la diffusion en direct de Facebook. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1 800 463 4732, postes 6. Je reprends, 1 800 463 4732, postes 6.

225

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, veuillez en faire part dès que possible à Anne St-Gelais, coordinatrice du secrétariat de la Commission qui est à la table située à l'arrière de la salle, elle pourra vous préciser les modalités.

230

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions comme hier par intervention sont permises, et ce, sans sous-question et sans troisième question incidente. Par ailleurs, vous pouvez vous inscrire au registre pour d'autres questions si le temps le permet au cours de la séance. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

235

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

240

Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire-là.

245

Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires de Facebook Live et sur notre site web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

250

Alors avant d'appeler la première personne inscrite au registre, la Commission aimerait quand même approfondir quelques petits points du dossier qui avait été évoqué hier et je laisserai ma collègue, Mireille.

LA COMMISSAIRE :

255

Merci, Monsieur le Président.

260

Alors en attendant que toute la technique autour du registre se mette en place, j'aimerais revenir auprès du porte-parole d'Hydro-Québec, monsieur Vézina, pour peut-être creuser un peu plus des éléments de contexte concernant le projet qui nous occupe.

265

On a été habitué par le passé à voir passer des projets éoliens qui découlait d'appel d'offres. La Commission, cette fois-ci, a su comprendre qu'on n'était pas dans ce contexte-là, qu'on était plutôt dans une entente que je qualifierais de gré à gré, quoique je ne suis pas certaine que c'est le bon terme.

270

Mais est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que ça implique pour les deux parties et pourquoi, maintenant, on prend cette avenue-là en termes de... pourquoi Hydro-Québec prend cette avenue-là comme acheteur d'électricité?

M. LOUIS VÉZINA :

275

Donc, Louis Vézina, Hydro-Québec. Merci, Madame la Commissaire pour la question. Vous m'excuserez, c'est à mon tour à avoir un problème de voix, alors, j'espère que vous allez mieux, ça va me rassurer.

Oui, effectivement, vous faites référence au fait que les approvisionnements d'Hydro-Québec dans le passé, ou encore de façon présente, ce qu'on entend souvent, c'est des approvisionnements qui sont faits par appel d'offres.

280 Il faut comprendre ici que la partie acheteur, que je représente, c'est Hydro-Québec dans ses activités de production et non pas Hydro-Québec dans ses activités de distribution. Alors la responsabilité ultime de s'approvisionner en électricité pour desservir la charge québécoise, la clientèle québécoise, c'est la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution.

285 Hydro-Québec Distribution est soumise à une réglementation, une réglementation de la Régie de l'énergie. Et, effectivement, parce qu'Hydro-Québec Distribution à un monopole sur la distribution d'électricité au Québec, donc la réglementation lui demande de faire des appels d'offres lorsque vient le temps de s'approvisionner auprès de producteurs au Québec.

290 Hydro-Québec Production, notre activité, c'est une activité qui est non réglementée par la Régie, donc c'est une activité qui nous permet d'agir sur les marchés de gros de l'électricité. Nous, on commercialise la production d'Hydro-Québec et on s'approvisionne auprès d'autres producteurs aussi pour constituer un portefeuille de ressources qui nous permettent de rencontrer les besoins des clients sur les marchés de gros.

295 Les clients sur les marchés gros, c'est des entreprises comme, ou des entités, comme Hydro-Québec Distribution ou d'autres entités qui ont besoin d'acheter de l'énergie sur les marchés de gros.

300 Alors, j'ai dit hier que la très grande partie des approvisionnements qu'Hydro-Québec Production constitue à partir de son propre portefeuille ou à partir d'approvisionnement auprès d'autres partis, comme le projet Des Neiges, comme d'autres projets au Québec avec qui on a des ententes gré à gré, nous permet de rencontrer donc les besoins de tous nos clients.

305 Et, bon an mal an, au cours des dernières années au-delà de 85% de nos approvisionnements ont été dirigés vers le Québec.

Et je réitère ici que lorsqu'on regarde les besoins à venir au Québec, on peut facilement avancer que les prochains approvisionnements qu'Hydro-Québec Production va se permettre d'acquérir vont être dirigés vers la clientèle du Québec en très, très, très grande majorité.

310 Alors, tout ça pour dire; là, je reviens à votre question initiale, alors : pourquoi agir de gré à gré? Bien, c'est une possibilité qui nous a toujours été permise au niveau des activités d'Hydro-Québec Production de faire des approvisionnements gré à gré. Et je l'ai dit, on l'a fait auprès d'autres entités, i y a d'autres contrats qu'on a signés gré à gré.

315

320

Alors, dans ce cas-ci, pour le cas du projet Des Neiges, effectivement, le projet Des Neiges, les promoteurs, les initiateurs du projet ont approché Hydro-Québec avec ce projet, ici, sur la Seigneurie de Beaupré. On avait déjà des discussions, de toute façon, on a eu des discussions historiquement avec BORALEX et avec Énergie pour des projets passés, d'ailleurs, on avait déjà participé à un appel d'offres conjointement pour un approvisionnement hors Québec.

325

Alors tout ça pour dire qu'on nous a approchés avec ce projet-là, au moment où on nous a approchés, on n'avait aucune perspective.

330

Il faut expliquer peut-être aussi que – excusez pour la réponse qui est un peu longue, mais enfin – il y a un code de conduite qui est en place chez Hydro-Québec pour s'assurer qu'Hydro-Québec Production, qui compétitionne sur les marchés de gros, ne puisse pas bénéficier d'informations privilégiées de la part du distributeur au niveau de ses intentions, parce qu'il faut permettre donc un *level playing field* – comment dirais-je? – un « accès au marché non discriminatoire ».

335

Tout ça pour dire qu'il ne faut pas donner d'avantage à Hydro-Québec Production. Alors, nous n'avons pas de vision sur ce qu'Hydro-Québec Distribution va faire autrement qu'à travers l'information qui est disponible au public.

340

Alors au moment où on a entamé les discussions avec les promoteurs Des Neiges il n'y avait, à ce moment-là, aucune indication que... enfin, il n'y avait pas d'indication qu'Hydro-Québec Distribution allait faire un appel d'offres ou dans quel horizon il allait le faire.

345

Et lorsqu'on nous a présenté le projet, nous on a regardé nos anticipations de besoins de marché, incluant les anticipations de demande pour le Québec, et on pensait que c'était une très belle occasion d'acquérir la production du projet Des Neiges, de l'inclure dans notre portefeuille de ressources pour être en mesure ensuite de répondre aux besoins futurs.

Alors c'est dans ce cadre-là qu'on est entré dans une négociation pour signer un contrat gré à gré.

LA COMMISSAIRE :

350

Merci beaucoup, Monsieur Vézina. Juste une petite, toute petite précision, parce que beaucoup de gens se sont inscrits au registre, on va leur laisser la place.

355

Quand vous dites qu'il y a d'autres entités avec lesquelles vous avez des contrats de gré à gré, est-ce que vous pouvez nous donner un exemple?

M. LOUIS VÉZINA :

Oui, je peux vous donner un exemple, entre autres, on a signé une entente avec Evolugen, aussi qui possède la production dans l'ouest du Québec, dans la région de l'Outaouais. Alors c'en est un exemple où encore une fois on a signé une entente gré à gré pour acquérir la production de cette entité-là et de l'inclure, encore une fois, dans notre portefeuille de ressources constituées très majoritairement par la production d'Hydro-Québec. Et, encore une fois, ça nous permet d'avoir une variété de ressources, d'une certaine façon, de compléter les apports d'une énergie propre comme celle de l'éolien avec les avantages de l'hydroélectricité pour construire un portefeuille qui est le plus optimal possible.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, monsieur Vézina.

M. LOUIS VÉZINA :

Ça fait plaisir.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces éclaircissements.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme NYNON LESSARD

LE PRÉSIDENT :

Bien, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue, le registre aussitôt ouvert est déjà rempli, donc il est maintenant fermé et j'invite à se présenter à l'avant, Nynon Lessard.

Mme NYNON LESSARD :

Bonjour.

395 **M. LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

400 **Mme NYNON LESSARD :**

405 Si suite à l'implantation du projet éolien des impacts non divulgués faisaient surface, le contrat social implicite serait rompu, en ce sens que — et là, je vais parler pour ma municipalité de Saint-Ferréol — le contrat social serait rompu, en ce sens que le conseil aurait accepté un projet sans avoir été convenablement informé. Alors qui serait responsable de cette situation? Est-ce que ce serait le promoteur qui n'aurait pas bien étudié tous les impacts ou les ministères qui n'auraient pas demandé aux promoteurs de les étudier ou les deux et y aurait-il des recours possibles?

LE PRÉSIDENT :

410 Merci pour la question.

415 Je dirige d'abord la question à madame Fortin-Richard. Donc une question à deux volets. S'il y a des impacts qui n'ont pas été anticipés au moment où les études ont été faites, qu'est-ce qui se passera? Et qui sera tenu responsable dans la situation où il n'y aurait pas de mesures correctives qui soient mises en place, par exemple?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

420 Bon, ici, il s'agit évidemment d'une situation hypothétique. Là, on s'attend que l'ensemble des impacts ont été couverts de façon globale par l'étude d'impact.

425 Ceci dit, dans l'éventualité où il y aurait un enjeu qui serait démontré dans le temps, notre plan d'action serait de travailler avec les autorités compétentes, notamment le ministère de l'Environnement, pour s'assurer que l'on respecte l'ensemble des normes et des critères applicables en vigueur à ce moment-là.

430 Donc il y a toujours une possibilité de se réajuster par la suite si jamais il y a une problématique qui n'a pas été anticipée qui se présente.

LE PRÉSIDENT :

435

O.K. Merci. Mais ce n'est pas si hypothétique que ça. L'étude d'impact elle-même, c'est une activité prédictive, donc on présume quel impact ça va avoir. Donc c'est possible et c'est à ça que sert un peu le suivi, ici, c'est possible que des impacts apparaissent.

440

Donc, oui, si ça apparaît, il y a des mesures qui sont en place pour le faire. Mais je voudrais quand même préciser avec madame Lessard, en posant la question : à quel impact pensez-vous, par exemple?

Mme NYNON LESSARD :

445

Aux impacts sonores par rapport au son de basse fréquence, qui comme mon mari le martèle depuis deux ans à la compagnie, il a des études différentes qui ne vont pas dans le sens du fait qu'il n'y aurait aucun impact. Donc, nous, on voudrait vraiment que, on pense vraiment qu'il pourrait y avoir des surprises à ce niveau-là si on approfondissait la question avec des intervenants indépendants ou des chaires de recherche qui ne sont pas financés par les grandes corporations comme BORALEX.

450

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la précision qui est apportée. Je pense quand même que la réponse de madame Fortin-Richard, ça vous a éclairée, sinon, on pourrait demander aussi l'avis du ministère de l'Environnement.

455

Mme NYNON LESSARD :

Mais on ne sait pas qui va être imputable vraiment. La question, c'est : qui va être imputable de ça? C'est la compagnie Boralex, c'est ça qui va être imputable? Ce n'est pas au ministère de répondre à ça, ce n'est pas au gouvernement de répondre à ça.

460

LE PRÉSIDENT :

Non.

465

D'abord, le réalisateur de l'étude : qui sera imputable s'il y a un impact?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

C'est le promoteur qui est responsable des impacts de son projet dans tous les cas. Ceci dit, on s'engage à respecter les normes, les réglementations et à travailler en collaboration pour des enjeux nouveaux qui ne sont pas des enjeux qui sont présentement reconnus de manière générale.

470

475

Donc on ne va pas inventer la science au fur et à mesure que, donc on va y aller de concertation avec des experts comme les gens du ministère de l'Environnement pour aller avec des mesures qui ont du sens, là, de manière générale, par la suite.

Mme NYNON LESSARD :

480

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

485

Merci, merci beaucoup.

Mme NYNON LESSARD :

Ma deuxième question, je peux? Ou vous aviez... c'est bon?

490

M. LE PRÉSIDENT :

Allez-y pour votre deuxième question.

Mme NYNON LESSARD :

495

Oui. Alors dans la gestion des plaintes, là, quand les citoyens font des plaintes à la compagnie, on voudrait avoir plus de précisions par rapport au comité de suivi et son rôle dans le traitement des plaintes, est-ce que les plaintes doivent être systématiquement communiquées au comité de suivi selon les exigences du ministère pour assurer qu'un comité de suivi est sans parti pris?

500

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question.

505

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

En fait, ce qui a été fait jusqu'à maintenant, en fait, on a récemment changé la façon de faire en lien avec les plaintes pour les parcs existants.

510

Donc, initialement, le processus qui avait été établi avec les membres du comité de suivi des parcs existants, c'était que l'ensemble des plaintes, qui sont somme toute très peu communes. Il n'y a pas des

plaintes à toutes les semaines, c'est quand même assez rare, elles étaient discutées lors de la rencontre annuelle du comité de suivi.

515 Ceci dit, dans la dernière année où l'autre avant, on a changé les façons de faire de façon à ce que lorsqu'il y a une plainte elle soit communiquée aux membres, donc ils peuvent intervenir, ils peuvent nous recontacter pour en discuter s'ils le souhaitent ou s'ils sont intéressés particulièrement par la situation.

520 Donc c'est une nouvelle façon de faire qu'on a mise en place dans le comité de suivi des parcs actuels et puis ce sera une mesure qui va être poursuivie dans le comité de liaison des parcs futurs.

LA COMMISSAIRE :

525 Madame Fortin-Richard, j'aimerais avoir une petite précision sur le comité de suivi qui est annoncé dans l'étude d'impact.

530 Je comprends que c'est un comité qui est surtout axé sur les retombées économiques, est-ce que c'est le cas? Parce que je vois mal un comité qui travaille plutôt sur le volet développement, être informé ou participer aussi au volet des plaintes.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

535 Pour répondre à votre question, Madame la Commissaire, en fait, je ne suis pas sûre à quelle référence vous faites mention, mais l'objectif c'est que le comité de liaison nous aide à faire le suivi de l'ensemble des impacts du projet, donc on ne parle pas uniquement du côté économique là.

LA COMMISSAIRE :

540 Quand vous parlez du comité de liaison, puis, moi, je parle du comité de suivi, est-ce qu'on parle de la même chose?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

545 Désolé, c'est la même chose. Le terme, « comité de liaison », c'est le nouveau nom qui est utilisé maintenant de manière générale, mais, t'sais, ça veut dire la même chose. Mais je crois que dans l'étude d'impact on a utilisé le terme « comité de liaison », alors que dans les parcs existants c'est « comité de suivi ». Excusez-moi pour la confusion.

550 Mais l'objectif, c'est que le comité soit impliqué dans l'ensemble des suivis. C'est ce qui a été le cas pour les comités existants.

Lorsqu'on a des rapports de suivi sur l'impact sur les oiseaux, sur l'impact sonore, sur les chauves-souris, par exemple, ce sont des choses qui leur sont présentes. L'aspect économique aussi est quelque chose qui fait partie du mandat du comité.

555 **LA COMMISSAIRE :**

Rappelez-moi ou rafraîchissez-nous la mémoire, mais est-ce que dans le comité de liaison qui est avancé il y a des citoyens?

560 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Oui, il y a présentement des citoyens dans le comité de suivi actuel. La composition exacte... en fait, il y a un citoyen, je crois. Excusez-moi, je ne suis pas impliqué au jour le jour dans le comité, mais dans le comité futur, évidemment, sa composition est flexible, il y a des représentants des municipalités avoisinantes, il y a notamment la mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges qui est sur le comité de suivi, mais il pourrait également y avoir des représentants des citoyens si c'était d'intérêt pour les communautés. Sans problème.

570 **Mme NYNON LESSARD :**

Oui, mais, Madame la Commissaire, si je posais la question, c'est parce que, dans le décret ministériel, il me semble que c'était bien spécifié que les plaintes doivent être communiquées au comité de suivi systématiquement, et également, que toutes les plaintes doivent être communiquées dans les études d'impact ou dans un document au ministère de l'Environnement, ce qui n'a pas été fait.

Donc, concernant la plainte de mon mari, alors que cette plainte a quand même pris deux ans à gérer, donc je ne comprends pas, on ne comprend pas comment ça, le ministère de l'Environnement n'a pas été avisé et c'est pour ça qu'on remet un peu en question l'aspect du parti pris et du suivi et les décrets qui ont été déclarés, qui n'ont pas été respectés peut-être. Alors voilà, je terminerais là-dessus.

Merci.

585

LE PRÉSIDENT :

590 Merci. La question de la plainte que vous posez elle est quand même intéressante, parce qu'on remarque – et je vais adresser la question à madame Leclerc – on remarque quand même que les décisions gouvernementales récentes, surtout relatives au projet éolien, comportent toujours une condition de suivi applicable aux plaintes sur le bruit, sans égard – un peu comme elle a soulignée – sans égard au respect des critères de la note d'inscription 98-01.

595 Alors « *selon les conditions d'autorisation consultées, les plaintes doivent être traitées et étudiées de façon à établir les relations existantes entre les nuisances ressenties, les conditions d'exploitation, les conditions atmosphériques et tout autre facteur qui pourraient être mis en cause.* »

600 Si on regarde une série de décrets qui sont sortis dans cette veine-là, on va voir cette condition. Pour le bénéfice de la Commission et pour les personnes qui s'intéressent à cette question de plainte, est-ce qu'une telle condition d'autorisation est devenue courante dans les autorisations gouvernementales qui sont données sur le projet éolien?

Mme JULIE LECLERC :

605 Excusez-moi, je ne suis pas certaine de comprendre la question. Oui, il y a plusieurs conditions qui font référence à des suivis. Oui, suivi pour le climat sonore, suivi sur la perception du paysage. Oui, c'est coutume courante de mettre ça comme suivi.

610 Mais pour les plaintes, je veux dire, il y a des plaintes qui peuvent être faites directement au ministère, puis il y a aussi le contrôle environnemental qui effectue des vérifications par rapport à ces suivis-là.

LE PRÉSIDENT :

615 Oui. Vous semblez être déjà sur le deuxième volet de ma question que je n'ai pas encore posée, parce que oui, je m'intéressais aussi à quel pourraient être les obligations, par exemple, de l'initiateur pour le traitement de ces plaintes-là quand ça porte sur les infrasons, parce que ce n'est pas pour rien qu'on a demandé à madame Lessard « C'était quoi, l'impact qui l'a amené à poser la question? ». »

620 Donc c'est quoi? Quelles sont les obligations dans le traitement des plaintes? Quelles sont les obligations de l'initiateur pour les plaintes qui concernent les infrasons, par exemple?

Mme JULIE LECLERC :

625

Bien, si c'est directement en lien avec les plaintes sur le climat sonore... Bien, peut-être j'inviterais notre expert en climat sonore, Hamed Chaabouni? On avait une capsule d'information, je ne sais pas si ça serait le moment de la présenter?

630

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

Bonjour.

635

M. HAMED CHAABOUNI :

Hamed Chaabouni de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère. Peut-être, est-ce que je commence avec la capsule ou vous voulez mieux que je réponde aux questions en premier?

640

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi?

645

M. HAMED CHAABOUNI :

Oui.

M. LE PRÉSIDENT :

650

Alors, vous répondez?

M. HAMED CHAABOUNI :

655

O.K.

M. LE PRÉSIDENT :

660

Et si la présentation constitue une mise en conteste pour mieux comprendre la réponse que vous allez apporter; oui, vous pouvez commencer par la capsule.

LE PRÉSIDENT :

665 O.K. Je commence par la présentation.

M. LE PRÉSIDENT :

670 Allez-y, alors.

M. HAMED CHAABOUNI :

En fait, l'initiateur de projet a trois parcs actuellement en exploitation.

675 Il y a le parc de Seigneurie de Beaupré 2 & 3, le parc de Seigneurie de Beaupré 4, et le parc communautaire de Côte-de-Beaupré.

680 Juste un petit rappel sur les conditions de décret concernant le climat sonore, on demande un respect des lignes directrices sur le chantier de construction pendant la période de construction. Puis, en exploitation, on demande quatre suivis, un suivi 1 an, 5 ans, 10 ans et 15 ans.

685 Puis, en plus de ça – c'est un petit résumé – mais en plus de ça, on demande qu'il fasse la gestion des plaintes aussi. On peut recevoir quand il y a comme, par exemple, cette plainte, l'initiateur de projet il est obligé de traiter la plainte puis vérifier s'il y a un vrai dérangement ou non.

Normalement, dans les rapports de suivi, il y a une partie où ils doivent nous mentionner s'il y a des plaintes non traitées, ou quelque chose, et des problématiques de ce genre.

LE PRÉSIDENT :

690 Mais dans le cas du projet là, parce que vous avez commencé par situer le cadre des différents projets qui se trouvent dans le parc, est-ce que quand vous avez reçu les documents de suivi... bon, peut être que ce n'est pas vous qui l'avez traité, mais avez-vous l'information que l'aspect relié aux infrasons se retrouve dans la partie que vous indiquez dans le document de suivi que vous devez recevoir?

695 **M. HAMED CHAABOUNI :**

Non. On n'a pas de l'information.

700 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Continuez, s'il vous plaît.

M. HAMED CHAABOUNI :

705 Oui. Puis aussi, il y a la direction régionale qui peut accepter les plantes aussi s'il y a un citoyen qui pense que la plainte n'a pas été traitée correctement par l'initiateur où il peut se diriger vers la direction régionale du ministère de l'Environnement.

710 Puis on a des inspecteurs qui peuvent se déplacer puis vérifier si il y a une plainte, il y a une raison pour se plaindre ou non.

Le prochain diapo.

LA COMMISSAIRE :

715 Je m'excuse de vous interrompre, mais par rapport à ça, est-ce que les inspecteurs du ministère de l'Environnement sont outillés pour recevoir une plainte concernant les infrasons ou les sons basses fréquences et faire les vérifications qui s'imposent sur le terrain?

M. HAMED CHAABOUNI :

720 Actuellement non, à cause qu'on n'a jamais reçu de plainte concernant les infrasons, mais si on reçoit des plaintes on va se procurer des équipements puis on va regarder pour ça. Mais, pour le moment, puisqu'on ne reçoit pas de plaintes concernant les infrasons, on n'a pas l'équipement pour.

LE PRÉSIDENT :

725 Ça m'oblige à me tourner quand même vers l'initiateur pour demander : pourquoi ou bien quelles sont les raisons pour lesquelles les plaintes reliées aux infrasons qui vous ont été communiquées... enfin, qui ont été communiquées dans le cadre des projets qui sont déjà installés, en exploitation, sur le site.

Pourquoi elles n'ont pas été compilées et transmises, par exemple, aux autorités?

735 Parce que l'on comprend dans la réponse du MELCC qu'il y a une partie qui indique clairement que ce genre d'informations pouvaient se retrouver dans le document à envoyer au ministère.

Quelles sont les raisons pour lesquelles on ne retrouve pas cette plainte-là?

740

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

745 Je crois, à quoi faisait référence, donc le... il y a effectivement un suivi du climat sonore qui a été fait en 2019. À ce moment-là il n'y avait pas eu de plaintes sur les infrasons qui avaient été... donc à ce moment-là, il n'y avait pas de plaintes à inclure au rapport puisqu'elle n'avait pas eu lieu encore.

750 Ceci dit, on a volontairement communiqué à l'équipe de l'évaluation environnementale les rapports d'études sonores que l'on a faites sur les infrasons pour les informer de la situation.

Donc, c'est des documents qui ont été envoyés à l'équipe de l'évaluation environnementale du MELCC; mais de façon volontaire, là, ce n'est pas une obligation que l'on a.

755 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'on parle des documents dont vous avez fait mention hier soir?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

760

Oui.

LA COMMISSAIRE :

765

O.K., les deux études.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

770

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

775

Mme NYNON LESSARD :

Mais justement, est-ce que ces deux études-là, Madame la Commissaire, ont été transmises au ministère?

780

C'est ça, vous voulez dire?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui.

785 **Mme NYNON LESSARD :**

Et est-ce que le ministère a pu les évaluer pour valider si c'était correct? Parce que c'est, comme le disait le monsieur ici, c'est des équipements très spécialisés pour évaluer tout ça, et bien, là, s'ils se trouvent du côté du promoteur, donc, est-ce que quelqu'un peut valider ça?

790

LA COMMISSAIRE :

Madame Leclerc, quand vous avez reçu les rapports... Bien, premièrement, dites-nous à peu près quand, pour qu'on se situe dans le calendrier, vous avez reçu ces études-là et qu'elle en a été le traitement à la direction?

795

Mme JULIE LECLERC :

Bien, je n'ai pas la date à laquelle on a reçu ces études, mais ces études ont été transmises à la Direction des politiques de l'atmosphère, aux experts en climat sonore. Puis ils en ont pris connaissance, mais, je pense, ça avait été... je ne sais pas quel traitement ils en font exactement, je ne peux pas m'avancer là-dessus. Peut-être que monsieur Chaabouni peut...

800

M. HAMED CHAABOUNI :

Bien, je peux demander.

805

Moi, personnellement, je n'ai pas reçu de l'information, je ne connais pas, mais je peux demander à l'équipe s'il y a quelqu'un, puisque si on reçoit des rapports on va le traiter.

810

Donc, je ne sais pas c'est à quelle date que ça a été envoyé, il se peut qu'ils sont en cours.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc vous allez nous revenir avec la précision, quand est-ce que vous l'avez reçu et quel traitement vous avez accordé à ces deux rapports-là?

815

820 **M. HAMED CHAABOUNI :**

Oui.

LA COMMISSAIRE :

825

Merci.

M. HAMED CHAABOUNI :

830

Si c'est très récent, il se peut qu'ils ne sont pas encore en traitement.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Est-ce que je peux me permettre une intervention?

835

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

840

Je veux simplement mentionner qu'il n'y a pas d'exigence dans le décret de transmettre nécessairement l'ensemble des plaintes au ministère au fur et à mesure qu'elles se produisent.

845

L'obligation que l'on a, et, honnêtement, qu'on ferait, qu'il y ait une obligation ou non, c'est de prendre sérieusement chacune des plaintes qui nous sont adressées et de faire ce qui est dans notre possible pour aller vérifier quelle est la source de cette plainte-là et voir s'il y a un lien avec le parc éolien et de prendre les mesures correctives en conséquence.

850

Donc je voulais juste clarifier le cadre législatif, il n'y a pas d'obligation de communiquer les plaintes ou les études au ministère ou à une autre entité au fur et à mesure qu'elles arrivent.

Mme NYNON LESSARD :

855

Et, moi, Monsieur le Président, je terminerais, parce que c'est quand même une question, c'est une question importante. Justement cette – je ne veux pas perdre de fils – compte tenu que ça prend des

études spécifiques par rapport aux sons de basse fréquence et qu'il n'y a rien qui existe comme tel, donc est-ce que ça aurait été une question de transparence de communiquer...

860 En fait, ce que je veux dire, c'est que BORALEX a accès à un matériel, à un budget pour faire ces études-là et ça aurait été tout à fait transparent de communiquer ces études-là, en fait de les approfondir ou de les faire comme il faut.

865 D'autant plus que mon mari, qui, depuis ce temps-là, est devenu quand même assez érudit dans la question, même s'il y a des spécialistes et des ingénieurs, il est capable de percevoir dans les rapports les données qui sont utilisées si c'est valable ou non, donc il va déposer tout ça dans son mémoire.

870 Et, donc, pour terminer, je dirais que BORALEX a accès à des ressources financières pour approfondir la question et, sous prétexte que le ministère ne le demande pas, ils ne l'ont pas fait. Alors, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

875 En tout cas, on vous remercie pour votre contribution, mais c'est quand même une question intéressante, et, moi, j'aimerais quand même entendre monsieur Gauthier.

Parce qu'on voit, ce que madame Lessard dit, elle parle de moyens, donc c'est comme s'il y a une possibilité de faire quelque chose quand même.

880 Alors je voudrais demander à monsieur Gauthier : est-ce qu'il y a un intérêt, par exemple? Et est-ce que c'est faisable aussi de faire un suivi des infrasons, des sons de basse fréquence qui sont produits par les éoliennes, au regard des questions que les gens se posent, au regard de ce que vous avez reconnu vous-même hier.

885 Par exemple, que les gênes qui sont retracés dans les plaintes sont des choses réelles pour les personnes qui vivent près des éoliennes? Est-ce qu'il y a un intérêt à s'intéresser à un suivi concernant les infrasons et les sons de basse fréquence et est-ce que c'est faisable techniquement?

Oui? C'est bon?

890 **M. MATHIEU GAUTHIER :**

895 Oui, Mathieu Gauthier, INSPQ. Il y a peut-être deux situations différentes dans le cas du parc, ici, qui est discuté. Celle pour les résidences permanentes, de ce que j'ai compris de la documentation, elles sont quand même relativement loin des éoliennes qui sont les plus proches, on parle de plus de 2 kilomètres, du souvenir que j'ai en tête. À 2 kilomètres, ils ne devraient pas y avoir, dans la littérature que

j'ai consultée, selon les études qui ont été faites, ils ne devraient pas y avoir suffisamment d'infrasons puis de basse fréquence pour que ça ait une contribution particulière au dérangement, ou à des plaintes de santé générale qui pourraient être rapportées par les citoyens.

900 Ça fait que dans ce cas-là les citoyens qui sont à ces distances-là dans leur résidence permanente n'auraient pas à s'inquiéter de la présence d'infrasons à plus forte proximité des éoliennes quand on serait vraiment, disons, dans les chalets qui sont un peu plus proches.

905 La, il faudrait voir, mais j'aurais tendance à croire, encore là, il faudrait demander à un acousticien, puis voir les simulations qu'ils ont faites de leur côté qu'on serait toujours en bas probablement des seuils d'audition ou de perception des infrasons qui sont là.

910 Donc, ce que la littérature scientifique nous montre jusqu'à maintenant, c'est que quand on est en dessous des seuils de perception, il n'y a pas d'effets qui sont démontrés des infrasons.

915 Tout au plus, ce qui a été démontré, c'est dans les études, dans le rapport de l'Anses notamment il parlait d'un certain effet nocebo, dans le sens où, toutes les conséquences réelles ou, disons, des craintes imaginez que les gens peuvent avoir de l'installation des parcs éoliens, peut avoir des effets réels sur la santé des gens.

920 Donc l'inquiétude en lien avec tout ça peut faire en sorte qu'ils vont ressentir des symptômes, vont avoir des plaintes en lien avec les, t'sais, si on pense aux plaintes de... aux inquiétudes de nature économique ou autre qui sont là, vont avoir des effets sur la santé des gens.

925 Puis ça, ça peut être attribué par la suite, ces craintes-là qu'ils ont face à ça peuvent créer des symptômes qui peuvent être attribués à différentes sources comme les infrasons.

930 Mais pour ce qui est du dérangement, l'ensemble du bruit, les dBA qui sont utilisés, ce que les études ont démontré, c'est que c'est un relativement bon indicateur pour essayer de caractériser le dérangement des gens même si l'association n'est pas très forte entre les niveaux sonores puis la proportion des gens qui sont dérangés là.

LE PRÉSIDENT :

935 O.K. On comprend de ce que vous dites que c'est une question de disponibilité de données. C'est-à-dire qu'il n'y a pas dans la littérature actuellement de données existantes qui pourraient montrer le lien entre les infrasons, et puis vous avez donné aussi la question des distances par rapport aux éoliennes.

940 Mais avant de revenir sur la question de disponibilité des données, j'aimerais quand même savoir s'il y a un intérêt à faire ce genre de suivi sur les infrasons malgré toutes les limites techniques que vous

venez de dénoncer et si c'est faisable techniquement au regard de la technologie dont on dispose aujourd'hui et du niveau d'avancement des connaissances dans ce domaine-là; est-ce que c'est possible?

M. MATHIEU GAUTHIER :

940

Je dirais que c'est un domaine de recherche que je connais moins, mais ce que je dirais à ce jour, ce n'est pas tant un manque de données absolu. Les études sur ça, dans le fond, ont commencé des riverains qui se plaignaient de problèmes de santé, puis qui l'ont attribué aux basses fréquences, aux infrasons.

945

Puis il y a eu des études qui ont été faites avec ça, il y a des gens qui se sont imaginés : bon, bien, quels pourraient être les mécanismes d'action pour qu'une basse fréquence ou un infrason, que la population, selon les données, ne serait pas capable de détecter, percevoir, puisse mener à ces effets sur la santé.

950

Donc ils sont imaginés des mécanismes et tout. Mais il n'y a pas d'études qui ont été faites pour appuyer l'existence de ces mécanismes-là, même s'ils peuvent exister, peut-être, ce ne sont pas des idées farfelues, il n'y a pas de preuves pour appuyer ça.

955

Donc on a d'un côté les plaintes bien réelles des gens qui rapportent des problèmes de santé, puis d'un autre côté on cherche à les expliquer.

960

Puis l'état des connaissances actuelles, c'est que les infrasons seraient une mauvaise explication pour essayer de comprendre c'est quoi les causes, les problèmes de santé que ces gens leur apportent, que ce soit du dérangement ou des problèmes de santé plus généraux ou des symptomagies (sic) particulières.

965

Alors il faut chercher. Ça semble plus plausible de chercher d'autres causes à leurs problèmes de santé que chercher les infrasons.

970

Ceci dit, ce n'est pas un domaine de recherche qui est mort, il y a des gens qui continuent à faire des études, mais c'est plus du terme de la recherche fondamentale, si je pouvais dire, ou est-ce qu'on cherche à comprendre s'il pourrait effectivement exister d'autres mécanismes.

Donc ce n'est pas un domaine de recherche comme je dis qui est mort, il y a d'autres études qui vont se faire sur ça, mais est-ce que chaque projet devrait financer ce genre de chose là?

Je ne suis pas certain, je ne me prononcerai pas sur ça, je pense que c'est plus une question scientifique de : bon, on n'a pas tout fouillé ce qui est là, parce que ça prend un temps infini de fouiller tout

975 dans chacun des sujets; mais il reste des choses à découvrir sur les conséquences des infrasons s'il y a d'autres mécanismes qui existent, mais il n'y a pas de choses qui sont démontrées en lien avec ça.

Puis comme je j'expliquais un peu hier, on n'est pas non plus dans l'attente de se dire : ah, on est juste à quelques données près d'avoir la démonstration d'un effet puis enfin on va voir une explication!

980 Non. On a d'autres explications, d'autres causes qui sont beaucoup plus plausibles pour tenter d'expliquer ces symptômes-là qui sont rapportés.

LA COMMISSAIRE :

985 Donc si on résume, vous avez en partie répondu à la question que je vais vous poser, mais si je résume votre réponse, c'est non?

990 Il ne serait pas approprié d'inciter ou de forcer l'initiateur du projet à entreprendre un programme de suivi sur les infrasons et les sons de basse fréquence compte tenu de l'état d'avancement de la connaissance.

Pour vous, ça relève plus d'une recherche fondamentale que d'un programme de suivi applicable à un projet en particulier; c'est bien ça?

995 **M. MATHIEU GAUTHIER :**

1000 Bien, c'est peut-être une question plus que le ministère de la Santé pourrait répondre lui-même là. Mais je vous dirais que, moi, de mon côté, je dirais, si les niveaux d'infrasons aux résidences les plus proches sont en dessous des seuils de perception, ils ne devraient pas y avoir de... puis si on est largement en dessous, bien, le suivi n'est pas nécessairement si pertinent que ça non plus.

1005 Puis dans tous les cas, en général, le respect des limites qui sont imposées pour les parcs éoliens aux résidences devrait garantir le respect des limites d'infrasons aussi, là, parce qu'ils vont réduire en même temps que le bruit audible. Donc le respect de l'un devrait relativement garantir le respect de l'autre.

LE PRÉSIDENT :

1010 Monsieur Gauthier, à quelle distance l'être humain peut percevoir les sons de basse fréquence?

M. MATHIEU GAUTHIER :

Je n'aurais pas la... les sons de basse fréquence, en fait...

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport aux éoliennes.

1020 **M. MATHIEU GAUTHIER :**

Ça dépend des niveaux, en fait, qui sont là. Je ne pourrais pas vous dire comme ça.

Peut-être que l'acousticien de l'initiateur pourra nous répondre rapidement à ça?

1025 Le seuil d'audition des basses fréquences, je ne pourrais pas vous le dire exactement. Mais, dans le fond, les basses fréquences, c'est une composante importante du bruit des éoliennes, puis l'audibilité va dépendre du bruit ambiant de la composition spectrale, donc quelles sortes de sons sont en train d'être entendus.

1030 Donc là, on a des sons de basse fréquence qui se propagent un peu mieux que les sons de plus hautes fréquences à de grandes distances qui sont plus capables de pénétrer les bâtiments à grande distance.

1035 Donc les éoliennes peuvent être entendues relativement loin. Quand est-ce qu'ils vont causer un dérangement? Ça, c'est une autre question, parce que le dérangement, c'est un concept en soi, ce n'est pas parce qu'on peut l'entendre que ça va déranger, loin de là, il y a plein de gens que, surtout si le niveau est faible, ça ne les dérangera pas particulièrement.

1040 Puis plus il augmente, plus il est important que le niveau ambiant, plus ça peut devenir dérangeants. En plus de plusieurs autres facteurs qui vont affecter cette réponse-là de dérangement.

Mais, en général, ce qui est recommandé ou l'analyse de l'OMS puis des organismes de santé, en général, c'est que la distance en tant que telle, ce n'est pas un très bon indicateur pour évaluer les niveaux de bruit ou pour prendre une décision en tant que telle à savoir quel niveau sonore va être acceptable.

1045 C'est mieux d'utiliser une simulation ou des mesures réelles pour essayer de voir c'est quoi les vrais niveaux sonores puis de se fier à cette valeur-là, parce qu'il y a plein de choses qui vont affecter la propagation du bruit dans l'environnement puis il faut en tenir compte pour trouver cette distance-là qui va être acceptable pour la population, qui va être adaptée à chacun des projets, puis les conditions de propagation du bruit pour ces projets-là.

1050

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gauthier.

1055

Dans la réponse de Monsieur Gauthier, on comprend qu'on ne peut pas demander à un initiateur qui travaille sur un projet de s'occuper de choses aussi techniques, aussi générales.

1060

Mais cependant, j'aimerais quand même savoir, puisqu'on voit que l'initiateur que nous avons en face est très engagé sur les questions de développement durable, est-ce que vous pensez que vous pourriez être prêt, par exemple, à prendre des engagements visant à participer, par exemple, à des recherches?

1065

N'importe quel type de recherche, ça pourrait être des recherches épidémiologiques ou bien des recherches sur l'audition, et cetera, qui viseraient à comprendre et à mieux comprendre cette question-là des infrasons et des sons de basse fréquence sur les êtres humains.

1070

Est-ce que vous seriez prêts à vous engager? Bien, on sait que vous n'avez aucune obligation par rapport à ça, mais vous êtes quand même des initiateurs qui travaillent davantage sur les questions de développement durable : est-ce que vous seriez prêts à vous engager à faire des choses comme ça?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1075

En fait, dans les deux dernières années, on a pris très au sérieux la plainte qui nous a été adressée et je pense qu'on a fait déjà tout ce qui était en notre pouvoir pour éclaircir la situation.

On a quand même fait deux études sonores spécifiques par rapport à ce sujet-là, on a eu de nombreux, nombreux échanges, on a dépensé des montants quand même significatifs pour faire ces études-là.

1080

Je ne veux pas exclure du tout la possibilité de participer à une étude, mais je ne serais pas prête à prendre cet engagement-là ce soir, étant donné que les études révèlent que la problématique ne semble pas être présente telles que rapporter.

LE PRÉSIDENT :

1085

Oui, je comprends, mais, en même temps, c'est vrai que vous dites que vous ne pouvez pas prendre un tel engagement quoique vous soyez quand même ouvert à toujours regarder la question, mais est-ce qu'il serait possible de voir pour les suivis que vous avez l'habitude de faire sur le bruit, étant donné que ces aspects-là ne sont pas souvent documentés, les aspects liés aux infrasons?

1090

Est-ce que ce serait possible pour vous d'inclure dans votre dispositif de suivi des variables qui pourraient viser un peu à rechercher ce genre de bruit?

1095 Mais la question pourrait s'adresser aussi aux collègues de MELCC qui peut revenir pour terminer ce qu'il avait commencé si ce n'était pas le cas. Donc la question pourrait vous être adressée aussi parce qu'il y a quand même une sorte de tandem entre vous et l'initiateur.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1100 À notre connaissance, il n'existe pas de méthodologie déjà préétablie pour faire le suivi des infrasons ou des basses fréquences spécifiquement, donc ça serait difficile de... je ne veux pas improviser une méthodologie sur laquelle on pourrait se baser, donc j'aimerais bien entendre l'expert sonore à ce niveau.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'ai pensé aussi.

1110 Alors, la balle est dans votre cas, est-ce qu'il existerait une méthodologie, des lignes directrices, par exemple, à partir desquelles on peut partir pour commencer par documenter c'est...

M. HAMED CHAABOUNI :

1115 Non, on n'a rien pour le moment. En fait, c'est la première fois que ça sort les infrasons dans un dossier d'éolien, d'habitude, on n'a jamais reçu ce genre de plaintes, donc on n'a pas de ligne directrice ou de méthodologie.

1120 Même quand j'ai fouillé un peu pour voir qu'est-ce qu'il y a pour ce type de bruit, je n'ai pas trouvé grand-chose.

C'est un phénomène qui est en cours de recherche et développement. Il n'y a pas vraiment de données qu'on peut se baser pour dire qu'il y a tel critère ou telle méthode pour évaluer. Non, on n'a rien pour le moment à ce sujet.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pouvez-vous poursuivre pour nous faire le point sur le suivi ?

M. HAMED CHAABOUNI :

1130 Oui. Je vais commencer par le parc éolien de Seigneurie de Beaupré 2 & 3. On a reçu le suivi 1 an (2014) puis un suivi 5 ans (2019).

1135

On a constaté des conformités pour les deux, puis les limites applicables selon le décret et la note d'instruction, c'est 50dBA de nuit, et 55 de jour, puis ça a été rencontré, c'est les niveaux sonores émis par projet, ils sont inférieurs, donc ça a été conforme.

Les suivis 10 ans et 15 ans sont attendus pour 2024 et 2029.

1140

Aussi, pour le parc éolien Beaupré 4, on a reçu le suivi sonore 1 an, puis 5 ans, 2015, 2020; eux aussi, ils sont conformes, c'est les mêmes limites qui sont applicables, 50-55. Aussi, on attend les suivis 10 ans, 15 ans pour 2025, 2020.

On n'a pas reçu de plaintes dans les rapports, il n'y a pas de plaintes concernant le parc éolien.

1145

Le troisième, c'est pareil aussi. Pour un parc éolien Côte-de-Beaupré, les mêmes limites 50-55, zonage 3, puis le suivi 1 an est conforme, suivi à 5 ans aussi, 2020, c'est conforme puis on attend aussi les suivis 10 ans, 15 ans en 2025 et 2030. Normalement.

LE PRÉSIDENT :

1150

Merci.

M. HAMED CHAABOUNI :

1155

Bienvenue.

M. HANS MOREAU

1160

M. LE PRÉSIDENT :

Je voudrais inviter maintenant, monsieur Hans Moreau, à se présenter à l'avant.

Bonjour, monsieur Moreau.

1165

M. HANS MOREAU :

Bonjour. Justement ça tombe bien, on va continuer sur le sujet, là. Parce que juste pour rétablir les faits avec notre ami du ministère de l'Environnement, j'ai fait une plainte...

1170

LE PRÉSIDENT :

Non, non, j'aimerais que vous posiez votre question parce que ce n'est pas...

1175

M. HANS MOREAU :

Mais il n'y avait pas...

1180

M. LE PRÉSIDENT :

Non.

M. HANS MOREAU :

1185

Mais, il n'y avait pas... on ne pouvait pas rétablir des faits, des fois?

M. LE PRÉSIDENT :

1190

Non. Non, parce que...

M. HANS MOREAU :

1195

O.K. Bien, je suis un peu déçu de constater que les gens qui sont supposés nous informer ne semblent pas tout à fait très informés.

Hier, monsieur Gauthier a affirmé que, selon sa compréhension de la lecture des revues de littérature scientifique, qu'en s'éloignant donc des éoliennes rapidement les infrasons et les basses fréquences passent sous le seuil d'audibilité.

1200

J'aimerais savoir précisément sur quelles études il se base pour affirmer ça? Et puis qu'ils nous disent dans ces études-là c'est quoi les sources? Parce que si les études ont été faites...

LE PRÉSIDENT :

1205

Bien, merci. Monsieur, la question est déjà posée.

M. HANS MOREAU :

1210

Oui.

M. LE PRÉSIDENT :

« Sur quelles études il se base et quelles sont les sources? »

1215

M. HANS MOREAU :

Oui, mais, elle n'est pas terminée...

1220

M. LE PRÉSIDENT :

Non, parce que là vous voulez justifier. Vous avez commencé par dire « parce que ». Moi, j'aimerais poser la question à Monsieur Gauthier pour qu'il nous donne la réponse.

1225

M. HANS MOREAU :

O.K. Mais je vais... parce que si c'est fait sur des éoliennes de 2 mégawatts, sur une éolienne de 2000 mégawatts, on s'entend que ce n'est pas la même affaire que s'il y a 200 éoliennes de 7 mégawatts, l'intensité n'est pas pareille. Donc, monsieur Gauthier n'a pas l'air de savoir c'est quoi, le seuil de perception...

1230

M. LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas présumer de ce qu'il sait ou ce qu'il ne sait pas...

1235

M. HANS MOREAU :

Non, mais il a dit tantôt qu'il ne savait pas c'était quoi le seuil de perception..

1240

LE PRÉSIDENT :

Non. Je vous prie de poser simplement vos questions, monsieur Gauthier va y répondre.

1245

M. HANS MOREAU :

O.K. J'aimerais que monsieur Gauthier nous dise quel est le seuil de perception pour les infrasons et les basses fréquences et quelle sera l'intensité générée par le parc éolien, au parc éolien existant, pour des distances de 5, 10 et 15 kilomètres.

1250 Donc c'est des calculs qu'il faudrait faire pour savoir quelle intensité. Parce que la perception dépend de l'intensité, donc le seuil de perception, mais aussi l'intensité.

 Donc toutes les sources additionnées, qu'est-ce que ça va donner, est-ce que ça va être perceptible? Je pense qu'il pourrait être étonné qu'on les entende à plus de 12 kilomètres.

1255

LE PRÉSIDENT :

 Merci, monsieur Moreau pour vos questions.

1260

 Monsieur Gauthier.

M. MATHIEU GAUTHIER :

1265 Oui. Mathieu Gauthier, INSPQ. Donc pour la question de la distance puis quand je mentionnais hier dans les réponses, que rapidement quand on s'éloigne des éoliennes les seules de perceptions sont... on vient en dessous des seules de perceptions, je me basais sur l'analyse qui a été faite puis publiée par l'Anses, donc l'agence nationale française de sécurité sanitaire, si je me souviens bien, j'ai j'oublié le nom exact.

1270

 Donc, ils ont fait une revue de littérature, une analyse, c'est des comités d'experts qui sont faits par cette organisation-là qui est relativement comparable à l'INSPQ, même si on n'a pas exactement les mêmes responsabilités.

1275

 Puis ce qu'ils ont trouvé... ils ont également fait des mesures de terrain, donc des infrasons de basses fréquences autour de différentes éoliennes en France. Ce qu'ils ont trouvé aux mesures qui ont été faites à différente habitation, déjà entre 500 puis 900 mètres des éoliennes, ils trouvaient qu'on était sous le seuil d'audibilité pour les infrasons puis les basses fréquences qui étaient en dessous de 50 hertz.

1280

 Comme monsieur le disait, la taille des éoliennes va influencer la proportion de basses fréquences qu'il y a, plus elles sont grosses, en général, plus il va y avoir une grande proportion de basse fréquence qui est là. Puis les basses fréquences, effectivement... puis les infrasons se propagent un peu plus facilement, ils sont moins atténués.

1285

 Donc plus ça va, si on a nos basses fréquences d'un côté, qu'on en a beaucoup puis nos autres fréquences, bien, plus on s'éloigne, plus les basses fréquences vont descendre plus lentement que le reste puis on va se retrouver qu'à la fin les basses fréquences continuent, les infrasons, alors que la partie audible, on l'entend un peu moins.

1290 Donc, effectivement, si les éoliennes sont plus grosses, ils vont en émettre un peu plus proportionnellement. Je ne pourrais pas dire exactement, je n'ai plus en tête le souvenir : de c'est quoi la taille des éoliennes dans ça?

1295 Souvent ce n'est pas du 7 mégawatts qu'il y a dans la plupart des études scientifiques qu'on a consultées jusqu'à maintenant, c'est plus du 1 à 5 mégawatts, parce que le temps que les études soient réalisées, soient analysées, publiées puis qu'on en fasse une revue de littérature, bien, ça prend quand même un certain temps, puis pendant ce temps-là, la technologie des éoliennes évolue évidemment.

1300 Donc on s'attendrait à ce qu'il y en ait un peu plus. Pour ce qui est de l'addition des signaux, bien, il faudrait demander à un acousticien de faire la simulation, parce qu'effectivement, moi, je ne suis pas acousticien.

1305 Donc je me fie sur les données qui me sont présentées pour analyser puis comparer ça aux données qui sont dans la littérature scientifique sur les effets sur la santé.

M. LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième...

1310 **M. HANS MOREAU :**

Oui. Je vais faire ma question bonus d'hier, mais ce n'est pas vraiment bonus vu que je n'ai pas eu ma réponse hier.

1315 Donc à la lumière des études qui ont été réalisées chez nous pour ma plainte, j'aimerais que, justement, les porte-parole du ministère et les ingé...

LE PRÉSIDENT :

1320 Posez votre question.

M. HANS MOREAU :

1325 Bien, j'aimerais que les ingénieurs donc répondent à la question : si à la lumière de ces études-là, ils peuvent conclure hors de tout doute que les infrasons et les sons de basses fréquences que je perçois à ma résidence ne proviennent pas du parc éolien? Est-ce qu'ils auraient pu utiliser d'autres méthodologies?

1330

Tantôt, vous avez mentionné s'il y avait d'autres méthodologies. Bien, Santé Canada suggère, dans des cas de plaintes du public concernant les infrasons, un plan de suivi des basses fréquences conformément à la norme ANSI S12-21995 (*sic*).

1335

Et ainsi, ils auraient pu arriver à d'autres conclusions plus probantes... certainement, ce n'est pas la norme qui a été utilisée pour faire les études qui ont été menées chez moi.

Donc j'aimerais ça savoir si les ingénieurs peuvent, les ingénieurs qui ont été engagés et ceux du gouvernement, après la lecture et l'analyse des rapports qui ont été faits chez moi, s'ils peuvent conclure ce que prétend le promoteur?

1340

LE PRÉSIDENT :

Comme on a monsieur Gauthier qui est toujours là.

Madame Roy-Malo?

1345

Vous voulez commencer, monsieur Gauthier à répondre à sa question?

M. MATHIEU GAUTHIER :

1350

Bien, je peux...

LE PRÉSIDENT :

Vous l'avez suivi?

1355

M. MATHIEU GAUTHIER :

1360

J'ai commencé à regarder le rapport qui a été déposé sur le site web tout à l'heure. Je n'ai pas terminé de tout lire, mais de ce que je vois de la littérature scientifique, ça serait surprenant qu'à 12 kilomètres les niveaux d'infrasons soient suffisamment élevés pour qu'ils puissent être perceptibles puis causer des effets sur la santé en général ou du dérangement.

1365

De ce qu'on voit dans la littérature scientifique, ça ne devrait pas être possible à une très grande distance. Est-ce que ça peut être perceptible? Il faudrait voir, mais ça serait surprenant. Mais je ne pourrais pas affirmer hors de tout doute, je n'ai pas analysé assez en détail l'étude.

LA COMMISSAIRE :

1370

Excusez-moi. Monsieur Moreau fait référence à une autre norme, une norme établie par Santé Canada, est-ce que vous la connaissez, cette norme-là? Et pour le bénéfice de la Commission, est-ce qu'il y a des différences avec les normes usuellement utilisées?

1375

C'est une norme qui date de 1995, monsieur Moreau, si j'ai bien compris?

M. HANS MOREAU :

1380

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1385

Est-ce qu'elle est selon vous toujours en vigueur, est-ce qu'elle a été mise à jour?

M. MATHIEU GAUTHIER :

1390

Je m'excuse, je n'ai pas bien saisi quand monsieur Moreau a parlé c'était quoi le nom de la norme. Je pense que Santé Canada vient de mettre à jour ses normes pour l'évaluation environnementale des niveaux sonores qui ont été publiés très, très récemment. Mais, je ne sais pas la comparaison qui serait à faire avec celle qui était mentionnée.

LA COMMISSAIRE :

1395

Voulez-vous rappeler le nom?

M. HANS MOREAU :

1400

Oui. C'est le ANSI S12-2-1995 (*sic*). C'est : « *Room Noise* ».

LA COMMISSAIRE :

1405

Est-ce que vous voulez prendre la question en délibéré, monsieur Gauthier?

M. MATHIEU GAUTHIER :

Oui.

1410

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gauthier.

1415

Est-ce que l'initiateur voudrait ajouter quelque chose? Votre (inaudible)

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

On ne connaît pas la norme non plus. Il va falloir faire une vérification pour pouvoir ajouter quelque chose, si c'est possible.

1420

LE PRÉSIDENT :

Très bien, donc on attend que la question prise en délibéré par monsieur Gauthier nous apporte la réponse.

1425

Alors, merci. Vous avez posé vos questions. Merci pour votre participation.

1430

M. FRANÇOIS FLYNN

LE PRÉSIDENT :

J'appelle, monsieur Flynn. Bonjour monsieur.

1435

M. FRANÇOIS FLYNN :

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Je veux revenir sur la position d'Hydro-Québec de ne pas vouloir reconsidérer, à la demande de citoyens, une réduction de puissance, et ce, pour des raisons de non-rentabilité.

1440

Pourquoi un projet éolien de Boralex, projet éolien d'Arthabaska, présentés dans le cadre du dernier appel d'offres pour de l'énergie éolienne avec une puissance de 265 mégawatts a été acceptée? Je rappelle pour mettre (inaudible), comme j'avais fait le préambule par après, je rappelle que ce projet, à ma connaissance, a été soumis à Hydro-Québec avec une puissance de 400 mégawatts.

1445

Toutefois le promoteur, suite au retrait de deux municipalités de son projet pour non-acceptabilité par les citoyens, a dû modifier son projet pour le ramener à une puissance de 265 mégawatts.

1450 Il semble que c'est quand même possible entre personnes qui sont... un contrat entre deux personnes, de pouvoir s'entendre pour faire ça. 280 mégawatts, ce n'est peut-être pas aussi bon que 400, mais c'est mieux que rien. Alors dans ce contexte-là, lorsqu'il y a de la bonne volonté, je pense qu'on peut trouver des façons de faire.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Flynn.

Monsieur Vézina?

1460 **M. LOUIS VÉZINA :**

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec. Peut-être une petite rectification, parce que la question a été posée hier et je n'ai pas parlé de rentabilité au niveau de la raison qui nous poussait à ne pas considérer le changement au contrat qu'on a signé avec notre partenaire.

1465 Les raisons que j'ai invoquées, je les répète ici, c'est que d'ouvrir un contrat qui a été signé de bonne foi, qui constitue un engagement ferme sur plusieurs paramètres, fait en sorte que de vouloir changer un paramètre sur un contrat va avoir des incidences sur l'ensemble du contrat.

1470 Je vais me permettre aussi une petite parenthèse, si vous voulez bien, vous avez fait, notre invité a fait une référence à un contrat, un autre contrat avec Hydro-Québec. Je répète que, moi, je représente Hydro-Québec Production. Je vois bien que le contrat dont il fait mention, c'est un contrat avec Hydro-Québec Distribution et je ne connais pas les détails de ce contrat-là.

1475 Pour revenir à notre contrat. Donc, je disais, de permettre de réouvrir le contrat pour modifier le volume pourrait avoir des incidences importantes sur le contrat. Et il y a des éléments importants là-dedans, entre autres, la mise en service qui est prévue pour le contrat.

1480 Et pourquoi j'évoque cet élément-là? Parce qu'on a signé ce contrat-là, parce que ça répond à un besoin réel en approvisionnement pour Hydro-Québec et, entre autres, pour un approvisionnement qui va nous être rendu disponible à la fin 2026 comme c'est prévu.

Alors, ouvrir le contrat et mettre ça en jeu, créerais juste des risques additionnels de notre côté étant donné que les marges dont on dispose se resserrent de façon importante.

1485 Et pour ça, je peux évoquer l'information publique qui existe au niveau des besoins anticipés du distributeur, Hydro-Québec Distribution, qui dans son plan d'approvisionnement déposé à la fin 2022 et mise à jour au mois de novembre 2023, à déjà indiqué qu'il allait avoir des besoins à partir de 2026, 2027.

1490 Alors c'est un élément important qui nous permet de dire que ce n'est pas pour un enjeu de fiabilité... de rentabilité, pardon, c'est plutôt un enjeu d'adéquation de ressources pour rencontrer les besoins du Québec.

Et là-dessus, encore une fois, d'ouvrir le contrat ou de changer quoi que ce soit au contrat ici présent, ça ouvre la porte à être obligé à devoir faire la même chose avec tous les contrats qu'on signerait.

1495 En fait, ça crée un élément de risque pour tous les autres contrats qui pourraient être signés avec d'autres entités. Et de remettre en jeu finalement la prévision qu'on peut faire pour avoir les ressources adéquates pour rencontrer les besoins du Québec.

1500 Alors, et j'ai dit hier, et je vais répéter que nous-mêmes signons des ententes avec d'autres contreparties pour des approvisionnements dans lesquels on s'engage et on nous demande de respecter aussi ces engagements-là. Alors on n'a pas de marge de manœuvre pour être capable de modifier les contrats qu'on a signés au niveau des approvisionnements.

1505 Alors, ceci dit, on nous a présenté un contrat, ou enfin, un projet, qui pouvait nous approvisionner à hauteur de 400 mégawatts, ça correspondait à un besoin. Et nous, à ce niveau-là, Hydro-Québec et Hydro-Québec dans notre rôle d'acheteur, on ne s'immisce pas dans la conception du projet. Nous devons faire respecter les termes du contrat, mais, pour ce qui est de la conception du projet et la façon de rendre les 400 mégawatts, bien, c'est la responsabilité du développeur.

1510 **LA COMMISSAIRE :**

Si vous permettez, monsieur Flynn, j'aurais une question complémentaire.

1515 Monsieur Vézina, l'histoire qu'on vit ici, tout le monde sait comment elle se termine, elle se termine par un décret gouvernemental qui va être, soit un décret d'acceptation, un décret de refus, ou un décret d'acceptation aux conditions que le gouvernement détermine. C'est comme ça que la loi est écrite.

1520 Dans l'hypothèse où il y avait une condition d'autorisation qui limitait le mégawattage du projet qui est à l'étude, qu'est-ce qui se passerait avec votre contrat à ce moment-là? Ce n'est ni, je résume, mais ce n'est ni votre faute ni la faute du promoteur, c'est la décision gouvernementale en regard du projet qu'on regarde.

1525

Alors qu'est-ce qui se passe avec le contrat? Je ne peux pas croire que dans votre contrat il n'y a pas une clause qui dit « eu égard aux autorisations délivrées » ou quelque chose comme ça, il doit y avoir une provision ou une précaution à cet effet-là?

M. LOUIS VÉZINA :

1530

Sans rentrer dans les détails du contrat qui est soumis à une clause de confidentialité. Je vous dirais que s'il y avait un changement majeur à un des paramètres aussi importants dans le contrat... Écoutez, la question que vous posez est hypothétique, je comprends que ça pourrait se produire aussi. Je ne peux pas vous donner de réponse précise par rapport à ce qu'on ferait.

1535

Ce qu'on envisage pour l'instant, c'est d'être en position pour obtenir les 400 mégawatts du contrat. Tout ce que je peux vous rajouter, ou enfin, répéter, il est certain que de réduire l'approvisionnement en provenance du contrat Des Neiges – sud, crée un risque additionnel au niveau de la possibilité d'avoir des approvisionnements nécessaires pour rencontrer tous les besoins.

1540

Et encore une fois, c'est les besoins de toute la population du Québec, ici, qu'Hydro-Québec doit rencontrer. Alors le projet Des Neiges y participe et c'est pour ça aussi qu'on espère pouvoir avoir les 400 mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

1545

Donc, mais quand même, au-delà de la question que vous avez dite « hypothétique », il y a quand même un dispositif contractuel qui permet de modifier un contrat?

M. LOUIS VÉZINA :

1550

Encore une fois, je ne veux pas rentrer dans les détails du contrat, mais à ce niveau-là, pas selon les lignes que vous avez présentées. C'est-à-dire que, comme tout contrat qu'on signe de gré à gré, il n'y a pas de disposition pour dire...

LE PRÉSIDENT :

1555

Non, non, on comprend. On voudrait juste s'assurer, est-ce que c'est possible, ce genre de chose? Est-ce que vous les avez actés? Parce qu'il y a des contrats qui en ont, il y en a qui n'en ont pas. Ça dépend aussi de la nature du contrat, si dans le cas du vôtre il n'y en a pas, bien, vous dites qu'il n'y en a pas.

1560

M. LOUIS VÉZINA :

1565 Excusez-moi de, encore une fois, de ne pas vouloir rentrer dans le détail du contrat, comme je vous dis, c'est soumis à une clause de confidentialité.

LE PRÉSIDENT :

1570 Votre deuxième question, monsieur Flynn?

M. FRANÇOIS FLYNN :

1575 Ma question va revenir sur le même... mais je vais demander d'avoir un autre interlocuteur à ce moment-là.

1580 J'aimerais que vous demandiez à la personne dans Hydro-Québec avec le chapeau qu'on ne sait pas lequel, parce qu'Hydro Production est là, Hydro Production est là, mais celui, la personne, qui a fait qui a analysé le projet de Boralex et Arthabaska et qui ont réussi dans une démarche à arriver et à dire « On avait 400, mais il y a des citoyens puis il y a des municipalités qui ont dit non. Oui, on accepte 265 ».

1585 Si monsieur ne veut pas répondre, trouvez-moi quelqu'un qui peut répondre à cette question-là parce que c'est fondamental.

LE PRÉSIDENT :

1585 Bien, c'est entendu, on prend note de la demande. On prend note de la demande.

M. FRANÇOIS FLYNN :

1590 Oui, prenez note pour moi, c'est monsieur... laissez-moi...

Quand je dis « Je vous ai bien entendu », je vous entends, je prends en note. Il y a des gens qui pourraient dire : c'est oui. O.K. Bon, va t'asseoir (inaudible) ». Alors j'aimerais...

1595 **M. LE PRÉSIDENT :**

Non, non, pas dans (inaudible)

1600 **M. FRANÇOIS FLYNN :**

... que vous me disiez que vous allez interpellier des gens d'Hydro-Québec pour avoir une réponse à ça (inaudible)

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. On va adresser la question, l'argument pour comprendre.

M. FRANÇOIS FLYNN :

1610

Merci.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1615

L'initiateur serait prêt à répondre à une partie de la question, Monsieur le Président, si vous le permettez?

LE PRÉSIDENT :

1620

Oui, s'il vous plaît, allez-y.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1625

Je laisserais la parole à Jean-Frederick au sujet du projet Arthabaska.

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

1630

Oui. Jean-Frederick Faure de Boralex. Donc pour répondre à la question de monsieur Flynn, Monsieur le Président, ce projet-là a été soumissionné à 265 mégawatts.

Nous ne l'avons jamais soumissionné à 400 mégawatts et les contrats avec HQD ne sont pas (inaudible) non plus pour passer de 400 à 265.

1635

Le projet, on l'avait pensé en développement à 400 mégawatts. Entre-temps, on parle avec des propriétaires privés, on est en terre agricole. Il a été soumissionné auprès d'HQD à 265 mégawatts, nous l'avons gagné à 265 mégawatts.

1640 Quand le contrat va être signé, il va être à 265 mégawatts. Puis ça va être les mêmes engagements, qu'on ne pourra pas le changer, pour le mettre à 120 mégawatts par la suite.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Flynn, voilà qui est clair. Oui, j'autorise.

1645 **M. FRANÇOIS FLYNN :**

1650 Pour préciser, j'aimerais avoir les dates dans lesquelles tout ce processus-là s'est fait. Vous avez des discussions sur 400 mégawatts avec les gens du secteur. L'appel d'offres, est-ce que c'est entre le moment où vous avez fait votre proposition et le moment de l'acceptation? Vous me dites qu'il n'y a jamais eu de modification, la proposition a été faite.

1655 Parce que les dates, quand on regarde ça, ça s'est fait dans un temps... combien de temps? Je vais vous reposer la question, d'abord : combien de temps entre le moment où vous faites intérêt face à ces choses-là et le moment où Hydro-Québec vous donne une réponse?

1660 Parce que, dans le fond, moi ce que j'ai vu dans le temps, c'est qu'on en parlait beaucoup et le temps entre le moment donné où BORALEX a dit qu'il descendait son projet et la décision, c'est relativement court, puis en général, ce que j'ai vu jusqu'ici, ce n'est pas des choses qui se font de façon relativement courte. Alors, donc, si c'est ça....

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question, c'est...

1665 **M. JEAN-FREDERICK FAURE :**

Oui, je peux y répondre, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

1670 La ligne du temps?

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

1675 Oui, on a soumissionné, je pense que c'était le 12 septembre et quand nous avons déposé la soumission avec tous les documents contractuels, ou autres, nous étions déjà à 265 mégawatts.

M. FRANÇOIS FLYNN :

O.K.

1680

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

Ensuite, Hydro-Québec reçoit l'ensemble des soumissions, regarde son mix énergétique, choisit les prix qui lui conviennent le mieux avec l'endroit où il a à faire de la distribution et le choisit.

1685

Et au mois de janvier, ils nous ont confirmé qu'ils prenaient notre soumission telle que proposée au mois de septembre. Il n'y a jamais de changement entre ces deux moments-là.

LE PRÉSIDENT :

1690

Merci, monsieur Faure.

Merci, monsieur Flynn.

1695

M. PAUL DROUIN

LE PRÉSIDENT :

1700

Je voudrais appeler, monsieur Drouin.

M. PAUL DROUIN :

1705

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. En ouverture hier soir, à 18 h 30, le Conseil d'administration de Saint-Ferréol-les-Neiges a passé une résolution en faveur du projet sans consulter les citoyens en profondeur. Quelle honte!

1710

Malgré les alliances du BAPE, j'ai le sentiment que nous sommes face à un fait accompli. Pourtant, tout est possible avec un recul. Avec une deuxième analyse, rien n'est coulé dans le béton, toute expertise peut être démasquée par le contrat expertise.

1715

J'arrive à ma question. Les experts en construction aérienne et éolienne dans le Bas Gaspésie, La Manche-d'Épée, entre autres, semble avoir manqué leur coup en mettant les tours trop proches des falaises, ils n'ont pas tenu compte des effets néfastes sur les pales causées par les vents catabatiques ou anabatiques, vent que j'ai appris en secondaire 3.

J'ai fait travailler les pales autrement qu'en rond. Les résultats manquent d'efficience et mènent des dommages aux pales. C'est juste pour dire qu'on peut être toujours regarder la situation, je crois, je pense. Ma question, c'est...

1720 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Parce que je croyais que vous vouliez présenter votre opinion.

1725 **M. PAUL DROUIN :**

Ma question à Boralex...

LE PRÉSIDENT :

1730 Oui? Allez-y, la question, s'il vous plaît.

M. PAUL DROUIN :

1735 C'est : est-ce qu'on peut regarder le tampon une autre fois pour donner un tampon acceptable, plus acceptable aux citoyens qui n'ont pas été consultés? Un tampon qui va donner... qui va être plus acceptable aux citoyens?

LE PRÉSIDENT :

1740 Et vous parlez toujours de la zone tampon qu'on avait abordée hier, c'est ça, si j'ai bien compris votre question.

Bien, vous avez répondu hier, je vous renvoie la question : est-ce qu'on peut accorder cette zone tampon dont les citoyens parlaient?

1745

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, bien sûr. Donc, en réponse à monsieur Rouin (*sic*) c'est ça? Pardon, je n'avais pas bien entendu.

1750

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Drouin.

1755

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1760 Donc, comme mentionné hier, la zone tampon dont il est question requiert le retrait de 17 positions
potentielles sur le territoire sur les 69 qui nous restent à ce moment-ci. Donc, je réitère que ce n'est pas
possible dans le cadre du projet Des Neiges – Secteur sud de retirer ces 17 éoliennes, tout comme il ne
sera pas possible d'en retirer 17 autres ailleurs. Retirer 17 positions, ce n'est pas possible dans le cadre
du projet parce qu'on doit livrer 400 mégawatts.

1765 Ceci dit, je réitère également que l'optimisation du projet va se poursuivre et que ça va être un des
aspects qui va être pris en considération. On entend bien les préoccupations, on reconnaît qu'il y a un défi
de conciliation des usages, et puis on va s'assurer de regarder qu'est-ce qu'on pourrait faire dans le
processus d'optimisation pour potentiellement retirer une ou deux éoliennes si c'est possible.

1770 Ceci dit, on voit mal comment le retrait de quelques éoliennes a vraiment un impact significatif sur
l'appréciation du paysage. C'est pour ça que l'on considère qu'il serait plus structurant, dans une approche
de développement durable, d'aller travailler en concertation avec le milieu pour trouver des mesures
d'harmonisation qui permettraient d'apporter de la valeur d'une autre façon pour venir compenser l'impact.
Donc, c'est l'approche que l'on propose. Ceci dit, on va le regarder dans tous les cas.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Drouin.

1780 Je prendrai, monsieur Harvey, et après monsieur Harvey, bien, je vous demanderai qu'on se donne
une petite pause de 10 minutes, une pause-santé puis revenir.

M. PIERRE HARVEY

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, bonjour, monsieur Harvey.

1790 **M. PIERRE HARVEY :**

Bonjour. Donc, est-ce que la MRC et Boralex ont évalué qu'il circule 850 000 visiteurs par année
dans le parc du Mont Sainte-Anne et quelles seront les pertes économiques estimées par les hôteliers, la

1795 restauration, la station Mont Sainte-Anne, les magasins environnent, l'hébergement, les taxes municipales, les clubs de sport, ski, vélo de montagne, fatbike, marche?

Et quelle sera la baisse d'achalandage dans le parc du Mont Sainte-Anne suite à la construction de 60 à 80 éoliennes de 200 mètres de hauteur à 534 mètres de la limite du parc Mont Sainte-Anne?

1800

LE PRÉSIDENT :

Merci, j'envoie d'abord la question à madame Fortin-Richard. Qu'est-ce que les études que vous avez faites nous disent? Est-ce que ces pertes-là ont été anticipées et quelles sont les mesures que prévoyez?

1805

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Ce que l'on a fait, puis j'aurais peut-être une capsule à présenter sur le sujet de l'harmonisation des activités et de production d'énergie éolienne avec les activités récréotouristiques telles que mentionné par monsieur Harvey, si vous le permettez, Monsieur le Président.

1810

M. LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1815

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

En fait, ce que l'on a fait, c'est qu'on s'est fié sur des exemples qui existent, c'est ça, ailleurs au Québec. Donc on a regardé, en fait, les exemples similaires à ce que l'on prévoit, ce que l'on aimerait faire dans la région et c'est ce qui a informé, en fait, l'impact anticipé sur les activités récréotouristiques et de plein air.

1820

Donc je vous mentionne les quelques exemples, que ce qu'on voit ici, c'est le Parc régional du Massif du Sud où il y a des activités très similaires à ce qui se fait ici au pourtour du Mont Sainte-Anne.

1825

Il y a une montagne de ski alpin dont le sommet est situé à environ 2.3 kilomètres de l'éolienne la plus proche. La piste de ski de fond la plus proche passe également à 300 mètres de l'éolienne la plus proche.

1830

Et puis on a eu des discussions avec les gens responsables du Massif du Sud, qui nous ont informés, dans le fond, que le parc éolien a constitué plutôt un attrait sur les activités récréotouristiques. Donc, non seulement il n'y a pas eu de baisse de la fréquentation du lieu, ça a continué d'augmenter dans

le temps suite à l'arrivée des éoliennes sur le territoire, alors qu'il y avait exactement les mêmes préoccupations que celles dont nous ont fait part plusieurs citoyens, dont monsieur Harvey.

1835

Ensuite, un autre exemple, c'est l'entreprise de tourisme Chic Shack, donc on se retrouve dans le coin de Murdochville où il y a trois parcs éoliens qui se situent au pourtour de la ville et proche du Mont Miller où il y a aussi des activités de plein air.

1840

Et encore une fois, les parcs éoliens n'ont pas eu d'impact négatif sur le tourisme dans la région.

Et puis voilà, on voit une image de ce à quoi ressemble le domaine skiable. Puis ici, l'éolienne se retrouve à peu près 150 mètres des pistes. Donc voilà.

1845

Et puis il y a également eu une étude qui a été faite spécifiquement sur l'impact des paysages éoliens sur l'expérience touristique en Gaspésie.

Donc, vous savez que c'est une des régions au Québec, où il y a le plus de développement éolien dans les 20 dernières années, cette étude-là date de 2017. Et puis l'objectif, c'était de déterminer si la présence d'éoliennes pouvait nuire à l'expérience des visiteurs et poser un préjudice à l'attractivité de la région pour les touristes.

1850

Et puis, malgré que les hypothèses initiales de cette étude étaient que oui il y aurait un impact significatif, la conclusion a renversé complètement les hypothèses qui avaient été émises par les chercheurs.

1855

En fait, la présence des éoliennes avait peu de répercussions sur l'expérience touristique et le désir de retourner dans la région par la suite par les gens qui ont été interviewés dans le cadre de cette étude-là.

1860

Donc tout ça pour dire qu'il y a des exemples où ça se fait bien. Donc, il y a des exemples où ça se fait bien ailleurs au Québec et c'est pour cette raison-là que l'on pense que mettre notre énergie et le focus sur des mesures d'harmonisation qui permettraient d'augmenter l'offre, par exemple, en construisant une nouvelle piste de ski de fond ou en investissant dans des activités ou dans des infrastructures existantes aurait un avantage plus significatif ici au Mont Sainte-Anne, pour refléter ces beaux exemples que l'on voit ailleurs au Québec.

1865

LE PRÉSIDENT :

1870

Merci. madame Fortin-Richard.

1875 J'aimerais renvoyer aussi quand même la question à la MRC de la Côte-de-Beaupré. Est-ce que vous avez anticipé ces pertes dont monsieur Harvey parle?

Et, en même temps, c'est quoi votre position, je vais dire, par rapport à cette éventuelle zone tampon autour du Mont Saint-Anne?

1880 Parce que les deux dernières personnes qui passent évoquent toujours ces questions-là. C'est quoi, votre position?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1885 Alors, bonjour. Jean-François Guillot, MRC de Côte-de-Beaupré. D'abord, on a fait les mêmes recherches de littérature que BORALEX vient de mentionner. On a fait aussi des vérifications avec les acteurs régionaux dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, au Massif du Sud et on arrive aux mêmes conclusions à l'effet que selon l'expérience, jusqu'à maintenant, il n'y a pas d'impact significatif sur une baisse d'attractivité ou de l'achalandage des sites récréotouristiques de nature similaire.

1890 Pour ce qui du positionnement par rapport à la zone tampon. Par rapport à ces éléments-là ou par rapport à d'autres préoccupations qui ont été soulevées sur notamment la valeur foncière, on n'a pas non plus d'éléments qui nous portent à croire que ça va avoir un impact sur les activités ou sur la valeur foncière.

1895 Donc, à défaut d'avoir des arguments ou avoir des éléments de preuve concrets sur les réels impacts que ça pourrait avoir, pour lesquels on pourrait s'appuyer pour ajuster la réglementation, bien, pour l'instant, on est plus en mode de voir l'optimisation potentielle en fonction des sites, des turbines.

LE PRÉSIDENT :

1900 Merci.

Avez-vous une deuxième question?

M. PIERRE HARVEY :

1905 Oui. On avait bien dit hier que le paysage est l'élément le plus important pour attirer les touristes. Et je reviens à ma deuxième question. D'abord, pourquoi a-t-on prévu d'implanter une zone de 3 kilomètres, une zone tampon de 3 kilomètres dans la phase ouest entre le champ d'éolien et La Forêt Montmorency qui ne reçoit pratiquement aucun visiteur par année, très peu, et une zone tampon de seulement 534 mètres dans la phase sud, près du Mont Sainte-Anne, qui reçoit 850 000 visiteurs par année?

1910

1915

Et vous nous avez expliqué hier que le Secteur Des Neiges – sud il y avait 400 mégawatts de prévus là et que c'était impossible de le déplacer. Mais pourquoi le Secteur Des Neiges – ouest, Secteur ouest, qui est cinq fois plus grand, il y a de la place en masse pour mettre des éoliennes, si on en enlève une vingtaine dans le Secteur sud, il y a de la place pour les implanter dans le Secteur ouest. La superficie sur la carte est au moins quatre fois plus grande. Donc vous êtes capable de modifier ces éoliennes-là.

LE PRÉSIDENT :

1920

Merci, monsieur Harvey.

Donc on va laisser madame Fortin-Richard répondre à la question et je voudrais souligner aussi... Bon, j'ai dit tantôt que nous allons prendre une petite pause de 10 minutes.

1925

Je vous informe qu'il y a pas mal de personnes qui sont inscrites au registre, si on n'arrive pas à passer tout le monde, on le fera le soir et ces personnes-là seront prioritaires le soir et ces questions, on va davantage encore les creuser dans la soirée, toutes les questions liées au zonage, et cetera, et les bandes que vous avez citées tantôt.

1930

Donc, je vous rassure, l'initiateur va apporter sa réponse, mais ce sont des questions que nous allons continuer d'aborder pour s'assurer qu'on fait tout ce qui est possible. C'est bon?

M. PIERRE HARVEY :

1935

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

1940

Je vous en prie.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1945

Si c'est possible, je partagerai une image à l'écran que l'on a présenté dans la présentation initiale de l'initiateur.

M. LE PRÉSIDENT :

1950

Oui. Allez-y.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1955 Donc on avait montré une carte du niveau de vent disponible dans la région, donc je veux juste porter à votre attention les différences significatives. Le vent n'est pas uniforme sur la Seigneurie de Beaupré, on a effectivement déjà utilisé les secteurs les plus venteux pour les parcs existants.

1960 Il reste effectivement trois secteurs, comme vous pouvez voir, le Secteur sud et le Secteur Charlevoix ont quand même une certaine densité de vent et il y en a beaucoup moins dans le Secteur ouest.

1965 Donc, on ne peut pas nécessairement... ce n'est pas parce que la superficie de la zone est plus grande qu'il y a nécessairement plus de potentiel pour venir installer des éoliennes dedans-là. Donc ce n'est pas transférable à ce niveau-là, parce que le vent n'est pas uniforme sur l'ensemble de la zone de projet.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1970 Merci à vous aussi, monsieur Harvey.

On se donne une dizaine de minutes de pause. On se retrouve à 15 h 12. Merci.

1975

—————
PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE
—————

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonjour à nouveau. Donc, nous reprenons nos travaux. Nous avons encore en liste beaucoup de personnes, mais j'aimerais laisser la parole à ma collègue.

1985 **LA COMMISSAIRE :**

Rebonjour tout le monde. Alors, avant de passer la parole au prochain intervenant, la Commission aurait une petite question pour le ministère de la Culture et des Communications, étant donné toute l'importance que prend la dimension paysage dans le projet.

1990 Monsieur Bergeron, j'aimerais savoir quelle est la position de votre ministère par rapport à toute la dimension « évaluation de l'impact sur le paysage » qui nous occupe? Et, plus globalement, comment votre ministère considère la dimension paysagère dans un projet?

M. JEAN-MICHEL BERGERON :

1995 Alors, Jean-Michel Bergeron du ministre de la Culture. Donc je vais tenter de répondre au mieux à votre question. Je vais me permettre quand même un certain contexte pour positionner, dans le fond, le travail que fait le ministère.

2000 D'entrée de jeu, on tient à rappeler que la question des enjeux liés à la protection des composantes du paysage, c'est une responsabilité qui est partagée, donc avec d'autres ministères, puis avec d'autres paliers municipaux. Donc, dans le fond, au fil des années, nous, le ministère, on s'est engagé par différents mandats d'expertise sur la question des paysages, entre autres, justement, l'échelle d'évaluation d'outils puis de planification. Un des bons exemples où le ministère a été contributeur, c'est... Vous m'entendez bien? Ça résonne un peu.

2005

LA COMMISSAIRE :

2010 Je vous entends très, très, bien, c'est juste que vous avez l'air d'une voix d'outre-tombe parce que je ne vous vois pas.

M. JEAN-MICHEL BERGERON :

2015 Donc, c'est ça, on a été contributeur, je dirais, au niveau de la réflexion des outils. Donc on parle, par exemple du *GUIDE D'INTÉGRATION DES ÉOLIENNES AU TERRITOIRE* qui a été produit par la MAMH. Aussi, d'ailleurs, je tiens à le préciser, c'est ce même ministère-là qui détermine les composants du paysage qui doit être observé justement à l'intérieur d'une étude d'impact de projet.

2020 On parle, par exemple, de champs visuels, point de repère, point de vue, composition d'ensemble du paysage. Puis, d'ailleurs, l'étude produite par PESCA mentionne l'utilisation de ce guide-là. Donc, à cet égard-là, pour le paysage, on agit plutôt généralement au niveau des outils de planification puis d'évaluation qu'on se positionne sur les avis des projets.

2025 C'est un peu la même chose pour la Procédure accélérée d'évaluation d'impact pour laquelle le ministère a contribué dans la définition du concept de paysage. Puis où il y a l'évaluation qui est prévue, on se concentre principalement sur le processus d'acceptabilité des projets.

Plus précisément, dans le fond, la définition qu'on a réussi à élaborer, qu'on nous a demandé aussi d'élaborer, c'est de considérer que, le paysage, c'est un composant de l'identité collective, puis que sa

2030 protection puis sa mise en valeur sont justement d'une responsabilité qui est partagée par différents paliers, ministères gouvernementaux.

2035 Puis, dans le fond, nous, on estime dans une perspective d'acceptabilité sociale, les analyses, les avis sur l'impact d'un projet sur le paysage, ils doivent viser particulièrement la sensibilisation à l'initiateur quand dans son rôle envers le... que le paysage constitue comme un... Je recommence.

2040 Donc, l'impact d'un projet sur le paysage vise particulièrement la sensibilisation de l'initiateur quant à son rôle envers le fait que le paysage constitue un bien collectif, mais aussi la prise en compte des valorisations attribuées au paysage par la population... le milieu, plutôt, que nécessairement de parler de conformité a des exigences.

2045 Donc, en d'autres termes, ça ne signifie pas que le ministère ne s'attarde pas au paysage dans l'analyse de ses avis, mais plutôt que l'angle pour lequel il évalue le projet, c'est celui de la prise en compte des résultats de consultation auprès de la collectivité sur les questions de paysage, notamment sur des valeurs sociales, culturelles, environnementales, économiques aussi, qu'on peut accorder au paysage.

2050 Dans les exemples que j'ai vus, que j'ai entendus de promoteurs, on peut comme traduire ça aussi par certaines mesures d'harmonisation qui ont été présentées par le promoteur, notamment. Puis pour information, dans le fond, tous ces éléments-là que je vous parle, ils sont tirés aussi de la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement* qui a été produite en juin 2023.

2055 Puis la réflexion qui est toujours en cours, parce qu'on a un cadre, on a un mandat aussi d'expert au ministère pour les procédures d'évaluation qui faisaient définir les règles, on appelle ça « Les règles communes de consultation auprès des ministères et organismes », c'est toujours en cours.

2060 Donc, en perspective, dans le fond, la présence du ministère aux séances, aujourd'hui, ça représente aussi une opportunité pour le ministère d'entendre les préoccupations subies par les populations en matière de paysage. C'est un peu comme ça que je peux cadrer la participation du MCC.

LA COMMISSAIRE :

2065 Justement, si on parle de la participation publique, vous avez noté comme nous que la dimension paysagère est importante. Vous parliez qu'il faut que le paysage pour vous soit vu comme un bien collectif, ça fait partie de l'acceptabilité sociale. Dans l'état actuel des choses, et de ce que vous avez entendu, comment vous qualifieriez l'impact du projet à l'étude sur le paysage?

M. JEAN-MICHEL BERGERON :

2070

En fait, nous, mon collègue du ministère de l'Environnement l'a rappelé un petit peu ici, on n'est pas dans une étape d'analyse, pour nous, on est dans une (inaudible) de recevabilité. Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a regardé l'étude, on a regardé le volet paysage et les composantes qui étaient inscrites puis, pour l'instant, on a jugé que c'était recevable pour être capable de travailler avec ça.

2075

Donc ce qui nous manquait peut-être un peu, puis on l'a eu avec les témoignages, en fait, les explications qu'on a eues par rapport à certaines mesures d'harmonisation, c'est qu'il y a un exercice qui a été fait. Mais on est là pour en entendre un peu plus, on en a entendu, on a parlé à des motoneigistes et certains groupes, tout ça qui avait été consulté.

2080

C'est certain qu'au niveau de la population, on a compris qu'il y avait eu une évaluation, mais on aimerait ça, en entendre un petit peu plus là-dessus pour nous permettre d'apprécier le type de consultation qui a été faite. Mais on n'a pas, on n'a pas eu réponse à ces questions-là.

2085

Donc, ça serait bien qu'on puisse analyser comme il faut le projet quand on sera rendu à cette étape-là, qu'on puisse avoir cet intrans-là pour être capable d'analyser un petit peu mieux la situation.

LE PRÉSIDENT :

2090

Merci.

M. JEAN-MICHEL BERGERON :

2095

Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

2100

Maintenant qu'on a écouté le ministère. C'est quand même, cette question du paysage, qui devient prépondérante dans la discussion. On sait là où on est rendu avec ça maintenant.

M. JEAN-FRANÇOIS TALBOT

2105

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter un citoyen pour venir poser ses questions, monsieur Jean-François Talbot.

Bonjour.

2110

M. JEAN-FRANÇOIS TALBOT :

Bonjour. Bien, d'abord, merci pour le professionnalisme de l'organisation, c'est très senti.

2115

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2120

M. JEAN-FRANÇOIS TALBOT :

J'avais une question qui a été posée par une personne précédemment à Hydro-Québec, donc c'était parfait pour ça. Mais la réponse m'a laissé un peu pantois. Donc j'ai développé une autre question à court terme. Est-ce que la sécurité énergétique du Québec repose sur le 120 mégawatts que l'on discute actuellement pour le déplacement de 17 éoliennes? Puis si c'est le cas, je vais devenir un petit peu anxieux.

2125

M. LE PRÉSIDENT :

Hydro-Québec?

2130

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec. La réponse, c'est que la sécurité énergétique dépend de plusieurs facteurs, en fait, et ne dépend pas uniquement d'un projet en particulier ou d'un volume particulier d'approvisionnement provenant d'un projet.

2135

Ce serait un alarmiste ici de parler de risque par rapport à l'approvisionnement énergétique de la province, mais en même temps, je pense que je l'ai expliqué dans le passé à quelques reprises, il y a un besoin certain pour avoir un approvisionnement d'électricité, un approvisionnement additionnel à partir de 2026, date de mise en service prévue pour le projet.

2140

Mais peut-être, si vous me permettez, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, pour donner un élément de contexte additionnel sur les besoins importants en approvisionnement d'électricité au cours des années à venir, j'ai mon collègue ici, qui a une présentation concernant le plan d'action 2035, qui donne plus d'éléments de contexte sur les besoins d'Hydro-Québec.

2145

LE PRÉSIDENT :

Oui. Procédez, s'il vous plaît.

M. MARC-ANTOINE BARIL :

2150

Merci. Donc, je partage mon écran à l'instant. Donc, effectivement, quelques éléments de contexte par rapport au Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère qu'on a publié, Hydro-Québec en novembre dernier, mais qui se veut une feuille de route pour le Québec aussi, puis pour le projet de société que consiste la décarbonation puis l'atteinte de la carboneutralité à l'horizon 2050.

2155

C'est un plan qui a été qualifié d'ambitieux, mais je me permettrais de dire qu'on se situe dans un contexte qui est ambitieux aussi.

2160

Donc, transition énergétique, juste pour... puis, je pense que je n'apprends rien à personne, donc on est dans un mouvement de transition énergétique, on en entend parler depuis longtemps, mais il y a quand même une mise en mouvement qui s'est faite majeure depuis quelques années.

2165

Donc on parle ici, à l'échelle mondiale : 92% de l'économie mondiale qui est visée maintenant par des cibles de carboneutralité à la fin de 2023. Si on se reporte d'il y a quatre ans, donc le même chiffre en 2019, c'était environ 16% de l'économie mondiale en PIB qui avait des engagements de carboneutralité.

2170

Donc il y a vraiment une mise en marche massive qui s'est faite à l'échelle mondiale. Et il y a des investissements majeurs aussi qui sont annoncés, donc on parle d'environ 40 000 milliards de dollars qui vont être investis en énergie renouvelable d'ici 2030. Donc il y a un contexte mondial qui est quand même ambitieux.

2175

Le Québec, là-dedans, on est chanceux, on est dans une position enviable, on a 42% de notre énergie qui est déjà électrifiée puis on a la chance, en fait, notre ligne de départ est un peu plus avancée par rapport à d'autres économies, parce que notre mix, notre production électrique est déjà renouvelable à plus de 99%.

2180

Par contre, il ne faut pas l'oublier, il reste encore un 50% de notre consommation énergétique qui est carbonée aujourd'hui. Donc, c'est vraiment, quand on parle de la transition énergétique, c'est beaucoup l'aspect de la deuxième moitié qui reste à décarboner, donc pour enlever les gaz à effet de serre qui sont émis par la consommation de ces combustibles fossiles là.

2185

Donc, on peut penser au secteur du transport, à la chauffe des bâtiments dans certains cas aussi qui est avec des combustibles, des procédés industriels. Le transport maritime, le transport international, donc on sait qu'il y a quand même quelques éléments à décarboner malgré tout.

Puis c'est pour ça que dans le plan d'action, c'est la première fois où on s'est vraiment prononcé davantage sur : c'est quoi les besoins pour décarboner qui seront nécessaires pour atteindre notre cible en 2050?

2190 Donc on sait qu'avant on donnait une visibilité avec le plan d'approvisionnement du distributeur qui donne une prévisibilité sur les besoins anticipés sur les 10 prochaines années. Là, on a déjà voulu donner un meilleur aperçu à l'horizon 2050 d'abord, donc, on parle de 150 à 200 térawattheures qui devraient être nécessaires d'ici 2050 pour décarboner l'ensemble du mix énergétique.

2195 Puis à l'horizon 2035, donc, pour se donner une chance déjà, on a donné un portrait de qu'est ce qui serait nécessaire selon nous pour être sur une bonne voie pour atteindre nos cibles. Donc c'est là où on parle de 60 térawattheures d'ici 2035. Donc ça, c'est vraiment l'énergie qui va être consommée.

2200 En ordre de grandeur, donc c'est environ deux fois, en 2050, c'est environ deux fois la consommation actuelle d'Hydro-Québec qu'on envisage là-dessus. Puis d'ici 2035, donc, en équivalent, en puissance, on parle de l'équivalent de trois grands ouvrages hydroélectriques, donc le Robert Bourassa, LG-2 à la Baie-James, Manic-5 sur la Côte-Nord et le complexe de la Romaine. Donc c'est quand même des ajouts importants, massifs, qui seront nécessaires à ce niveau-là.

2205 Dernière diapositive juste pour la présentation, mais donc l'attention énergétique, c'est une occasion à saisir. Donc, on en a parlé un peu hier, les 60 térawattheures, comment ils se décomposent? Donc, 75% de la nouvelle demande, on l'envisage pour décarboner des usages actuels du Québec, donc un 40% qui va servir à électrifier les transports, la décarbonation des bâtiments.

2210 Je ne veux pas nécessairement interagir avec la salle, mais généralement quand on demande, t'sais, il y a peut-être un quelque pour cent de véhicules électriques présentement dans le parc automobile, mais il y a des ambitions, en fait, il y a beaucoup de gens qui souhaitent électrifier leur véhicule par exemple.

2215 Donc on sait que c'est une demande électrique additionnelle qui va s'ajouter de manière assez importante. Puis il y a des ambitions aussi par rapport au véhicule zéro émission qui ont été émises par différents paliers de gouvernement, là-dessus, qui devraient accélérer l'électrification.

2220 On a une autre 35% qui sert à décarboner des industries actuelles. Et éventuellement, aussi, on sait que, le Québec étant bien positionné, il y a une attractivité, en fait, par rapport au commerce international aussi.

Il y a plusieurs entreprises qui veulent venir s'installer au Québec, donc il y a un 25% aussi qui va être alloué pour la croissance économique, mais, vraiment, 75% qui sert à la décarbonation de notre énergie actuelle.

2225 Donc, ça, c'est un aperçu de 2035, mais on comprend que ça va se lisser aussi d'ici 2035. Donc on a vraiment des besoins dès 2024, 2025, 2026 qui sont importants.

2230

Puis c'est par rapport à ça que mon collègue disait que, dès 2026, on envisage qu'on a besoin d'approvisionnement additionnel pour répondre à la demande envisagée, selon nos gens de prévision de la demande.

LE PRÉSIDENT :

2235

Merci.

Vous avez une deuxième question?

M. JEAN-FRANÇOIS TALBOT :

2240

Oui. Puis en respect des règles de la Commission, je vais m'astreindre de faire des commentaires sur les réponses.

2245

Alors. J'ai une question effectivement plus technique un peu. Je regardais les documents, c'est dans la carte 9 sur l'analyse de visibilité par la firme PESCA, Monsieur le Président.

2250

Je vois aussi qu'on a délimité des zones, des zones d'influence, puis la première zone est de 1.9 kilomètre des éoliennes, on dit que c'est une zone d'influence forte. Après ça, on va à 12 kilomètres, on fait un cercle, puis on dit que c'est moyen, puis après ça, on va 17 et on dit que c'est faible. Entre 12 et 17, on a un 5 kilomètres.

2255

La question, c'est : pourquoi qu'entre la zone forte de 1.9 à la zone moyenne de 12, on a une différence de 10 kilomètres? Pourquoi on fait un saut comme ça d'analyse? On passe de 10 versus à 5, après. Pourquoi? Il y aurait peut-être place à avoir une analyse de 5... à 5 ou 7 kilomètres?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça, c'est par rapport à l'analyse sur le paysage.

2260

Est-ce que vous pouvez projeter?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2265

Oui, on peut projeter l'image, on est en train d'y accéder, ça ne sera pas long.

Mais pour répondre à la question de monsieur Talbot, je demanderais à notre consultant pour l'étude d'impacts de nous parler de la méthodologie qui a été utilisée pour arriver à ces ondes-là, si vous me donnez encore une petite minute.

M. MATTHIEU FÉRET :

2270 Oui, bonjour à tous. Matthieu Féret, donc chez PESCA Environnement. Le temps peut-être que la carte soit prête, je peux commencer à répondre.

Effectivement, les zones d'influence sont déterminées en fonction des guides et de la méthodologie qui est appliquée pour évaluer les impacts du projet sur le sur les paysages.

2275 Monsieur Bergeron faisait référence justement à ce type de guide. La méthode d'évaluation des impacts sur le paysage elle est normée, elle est éprouvée à travers différents projets qui ont été réalisés dans les 15, 20 dernières années. Donc, dans le fond, les rayons d'influence sont déterminés en fonction... je me réfère au guide, encore une fois, mais on les suit.

2280 Donc, la première zone d'influence forte, c'est 10 fois la hauteur de l'éolienne, donc c'est vraiment une notion qui est dépendante de la hauteur de l'éolienne.

2285 La zone d'influence moyenne, elle est déterminée selon ces guides-là par une distance de 100 fois la hauteur de l'éolienne. Donc là, on serait vraiment à un rayon très, très, très, très grand, étant donné que la hauteur de l'éolienne considérée dans l'étude d'impact était de 180 mètres.

2290 Par contre, le guide dit que cette zone-là d'influence moyenne devrait être entre 6 et 10 kilomètres. Donc on a un peu pris un compromis de la fixer à 12 kilomètres, ce qui correspond à 100 fois la hauteur de la tour de l'éolienne à ce moment-là.

2295 Donc c'est pour ça que la zone d'influence moyenne a été fixée à 12 kilomètres. Par contre, la zone d'influence faible, elle, elle est fixée à 17 kilomètres, encore une fois en conformité avec les guides qui s'appliquent dans la méthodologie d'évaluation des impacts sur le paysage.

LE PRÉSIDENT :

Et voilà qui est clair à votre question.

2300 Sur les projections que vous avez faites tout à l'heure, j'aimerais quand même revenir dessus. Vous dites qu'il y a un besoin, on a estimé le besoin entre 150 et 200 térawattheures, les besoins supplémentaires pour atteindre la carboneutralité, ces données-là ont été rapportées dans l'étude d'impacts aussi.

2305 Et il y a une autre donnée qui concerne 20 térawattheures, les besoins supplémentaires d'ici à 2029. Les estimations que vous avez présentées sont jusqu'à 2035. Comment est-ce que ces prévisions-

là tiennent compte, on va dire, de la progression démographique du Québec, qui incluent, bien sûr, les prévisions en accueil des nouveaux arrivants?

2310 **M. MARC-ANTOINE BARIL :**

Donc, Marc-Antoine Baril, Hydro-Québec. Donc je n'ai pas les données sur les nouveaux arrivants. Je sais que les données de croissance démographique sont intégrées dans la prévision de la demande, mais sous toute réserve., puis c'est dans le plan, dans l'état d'avancement de 2023 du plan d'approvisionnement.

2315

Je pense que les écarts, les facteurs qui justifient les écarts les plus importants, c'est surtout au niveau des véhicules zéro émission et plusieurs industries qui ont accéléré leur volonté de se décarboner avec leur processus. Mais, je ne sais plus l'écart qui est qui est justifié par la croissance démographique, là, on pourrait regarder ça en délibéré.

2320

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait parce que ce serait intéressant, on voit quand même aujourd'hui tout le défi qui est lié à ça, et la pression que ça exerce déjà sur un certain nombre de services, donc il faudrait qu'on ait une idée de ça.

2325

Quelle serait la contribution estimée de ce projet-là et des deux phases qui vont venir après aux besoins qui sont prévus à l'horizon de 2029? Si vous voulez, je reprends la question.

2330

Quels seraient la contribution estimée du projet éolien Secteur sud, et les deux autres projets subséquents, aux besoins qui sont prévus en 2029? C'est bon?

2335

M. LOUIS VÉZINA :

Vous me posez la question?

LE PRÉSIDENT :

2340

Oui, oui, donc, commencez. Et puis je voudrais avoir aussi l'avis de l'initiateur s'il se sent interpellé.

M. LOUIS VÉZINA :

Oui, donc la contribution du projet comme tel, le projet dont on discute aujourd'hui ici, alors cette contribution de 400 mégawatts donc de la capacité du projet, avec un facteur d'utilisation qui donne, si je

2345

ne m'abuse, de l'ordre de 1.2 TéraWatttheure dans ces eaux-là. Et donc les autres phases du projet ajoutent une contribution de 800 mégawatts additionnels avec FUI semblable.

LE PRÉSIDENT :

2350

Ce qui fait à peu près 1200, mais on sait que l'énergie éolienne, c'est quand même une énergie intermittente. Est-ce qu'on peut avoir une idée de comment cette production d'électricité-là qui est prévue dans le projet peut évoluer dans le temps, est-ce qu'on peut avoir une idée?

2355

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. En fait, les calculs qui sont faits par rapport à la contribution pardon des énergies intermittentes comme l'énergie éolienne, en fait, elle est mesurée sur une longue période de temps. On comprend que ça peut varier d'une période à l'autre, mais en moyenne, la contribution attendue sur une année complète, c'est de l'ordre des chiffres que je vous ai donné ici.

2360

Peut-être un élément à rajouter aussi qui indique finalement que la complémentarité de l'énergie éolienne, je dirais, la beauté de l'approvisionnement éolien combiné au parc de production des Hydro-Québec avec la production hydroélectrique Hydro-Québec, il y a une belle complémentarité entre les deux.

2365

C'est-à-dire qu'on a une énergie propre qui est produite par l'éolienne, elle est intermittente, mais, nous, on peut utiliser les réservoirs d'Hydro-Québec pour balancer, ou si vous voulez, stabiliser l'apport global de cet approvisionnement-là puisque nos réservoirs nous permettent de faire un équilibrage de cette énergie-là.

2370

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc quand les conditions météorologiques ne seront pas bonnes, par exemple, il y aura ce complément-là qui va être apporté. Mais si on regarde sur toute la chaîne et quel serait l'impact parce qu'entre-temps on parle de...

2375

D'abord, j'aimerais savoir c'est quoi quand on considère la complémentarité que vous venez d'évoquer et les particularités qui sont liées à la modulabilité, à la variabilité et à son caractère incertain?

2380

Est-ce qu'il y a des mécanismes qui sont mis en œuvre pour pouvoir assurer la fiabilité de l'énergie?

M. LOUIS VÉZINA :

Louis Vézina, encore une fois. De façon plus globale, on peut dire que... Bon, par exemple, si on parle du parc d'approvisionnement d'Hydro-Québec – comment dirais-je? – tous les approvisionnements,

2385

Hydro-Québec, les approvisionnements en énergie éolienne, par exemple, qui ont été acquises par le distributeur, Hydro-Québec Distribution.

2390 Donc, on dit, on a un parc éolien au Québec de l'ordre de 4000 mégawatts, ça fait donc un volume important d'énergie intermittente. Il y a effectivement un mécanisme puis il y a une entente entre Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Distribution qui permet d'équilibrer l'ensemble de la production éolienne

2395 Alors c'est une entente contractuelle entre Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Distribution par laquelle on utilise nos réservoirs pour balancer, on utilise le terme « balancer » ou « équilibrer » la production éolienne pour lui donner un profil plus stable.

LE PRÉSIDENT :

2400 O.K. D'accord. Donc ce mécanisme-là existe, mais, si on prend par exemple toute la chaîne, quelle pourrait être l'impact de ces mécanismes-là sur le coût de production, le transport et la distribution de l'électricité?

2405 Est-ce qu'on recherche ici ultimement, c'est quoi l'impact sur le prix payé par tous les types d'utilisateurs que nous avons si on prend sur toute la chaîne?

M. LOUIS VÉZINA :

2410 Là, vous me parlez ici de toute la chaîne? Donc l'ensemble de la contribution de l'éolien lorsqu'on aura développé un autre 10000 mégawatts comme c'est mentionné dans le plan 2035?

LE PRÉSIDENT :

2415 Pardon?

M. LOUIS VÉZINA :

2420 Excusez-moi, je vais vous demander de préciser votre question? Est-ce que vous parlez du projet éolien spécifique Des Neiges, ici? Ou est-ce que vous parlez de l'ensemble de la production?

LE PRÉSIDENT :

2425 Bien, de celui-ci d'abord, et plus globalement, si on peut faire un transfert, s'il y a une question de transférabilité dedans, oui.

M. LOUIS VÉZINA :

2430 Bien, pour le projet Des Neiges – Secteur sud qu'on discute ici, comme on a dit, il a été mentionné hier, c'est un approvisionnement qui est à prix fort avantageux lorsqu'on compare avec les approvisionnements, par exemple, qui ont été sécurisés par le distributeur avec ces derniers appels d'offres. Alors à ce niveau-là, ce n'est pas une pression à la hausse sur les prix qui va découler de ce projet-là, mais sinon de nous aider à maintenir des tarifs bas.

2435 En augmentant la capacité éolienne ou la grandeur du parc éolien à la grandeur du Québec, c'est certain que ça va prendre les ressources additionnelles pour balancer, équilibrer ce projet-là, je veux dire, cet apport-là. Alors ça va prendre plus de ressources qui auront la possibilité d'équilibrer la production éolienne, mais Hydro-Québec Production bénéficie quand même d'un large parc de production avec des réservoirs importants et on devrait être en mesure de fournir ce service-là.

2440 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vézina.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2445 L'initiateur aimerait peut-être compléter la réponse de monsieur Vézina.

LE PRÉSIDENT :

2450 Oui, allez-y, s'il vous plaît.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2455 Je laisserai Jean-Frédéric vous expliquer.

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

2460 Oui, Jean Frederick Faure, Boralex. Donc vous parliez de la contribution du parc éolien Des Neiges sud, au contexte énergétique, on parle d'environ 1.2, 1.3 térawattheure par phase de projet qui vont être ajouté sur le réseau d'Hydro-Québec au niveau énergétique.

2465 Pour la contribution en puissance, on parle, en hiver surtout, c'est là où ça devient, si je reprends les mots de monsieur Vézina, « très complémentaire », c'est que les éoliennes produisent plus quand la densité de l'air est haute, ce qui a lieu en hiver.

Donc ça devient très complémentaire avec le parc hydroélectrique d'Hydro-Québec pour, justement, les pics d'hiver. Donc c'est là où ça amène la contribution à puissance de l'éolien, en plus de la contribution énergétique qu'on estime à environ 1.2, 1.3 térawattheures par phase.

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le complément, merci monsieur.

2475

Mme MARTINE OUELLET

LE PRÉSIDENT :

J'appelle madame Martine Ouellet. Bonjour, madame.

2480

Mme MARTINE OUELLET :

Bonjour, Monsieur le Président.

2485

Donc on va être dans la même veine. Je vais revenir sur ma première question d'hier, car je n'ai pas vraiment eu de réponse et je trouve que la décarbonation a le dos un petit peu large.

Ma question d'aujourd'hui va donc être plus précise, toujours sur le 14e principe du développement durable sur lesquels s'appuie le BAP « Production et consommation responsable ».

2490

Dans le résumé du promoteur section 1.2 « Contexte et raison d'être du projet », le promoteur écrit répondre à des besoins d'Hydro-Québec de 20 térawattheures.

2495

Je disais, toujours dans le résumé du promoteur à la section 1.2 « Contexte et raison d'être du projet ». Le promoteur écrit répondre à des besoins d'Hydro de 20 térawattheures pour 2029.

2500

Est-ce qu'Hydro-Québec pourrait nous fournir une analyse sur une alternative qui serait de résilier les deux contrats d'exportation aux États-Unis, de justement 20 térawattheures, qui permettraient d'éviter la construction de 16 parcs éoliens comme celui Des Neiges? Là, je dis bien « 16 parcs d'éoliens », éviter la construction de 16 parcs d'éolien.

2505

Et ça, c'est en utilisant le facteur d'utilisation présenté par Hydro aujourd'hui de 35%. Donc, est-ce qu'Hydro-Québec peut nous fournir une analyse d'une alternative à résilier ce contrat-là d'exportation au lieu de construire?

LE PRÉSIDENT :

Donc, Hydro-Québec, est-ce qu'une telle analyse est disponible parce que si c'est disponible, quel est le contenu?

2510

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Louis Vézina. Non, une telle analyse n'existe pas, il n'est pas dans nos plans de résilier les deux contrats qui ont été signés.

2515

À ce niveau-là, s'il y a d'autres informations en interne que je peux trouver pour fournir une réponse à la Commission, je peux prendre la chose en délibéré.

Je vais me permettre, puisque vous mentionnez les deux contrats avec les deux nouvelles interconnexions. Il faut comprendre que ces deux nouvelles interconnexions vont demeurer en place sur de très long terme, même à la fin des deux contrats d'approvisionnement qui y sont liés.

2520

Alors ça nous permet d'avoir de nouvelles infrastructures de transport bidirectionnel avec les marchés externes.

2525

Et au-delà de l'avis du contrat, ces lignes-là vont toujours être disponibles pour faire des échanges dans les deux sens, c'est-à-dire, d'importer des marchés externes lorsqu'il y aura des besoins.

Et, j'aimerais faire référence à une analyse qui a été faite par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) qui parlait des meilleurs moyens pour décarboner le Nord-est américain.

2530

Et l'élément central de leur analyse montrait qu'il était important de favoriser le développement de nouvelles interconnexions entre le Québec et ces marchés-là et que c'était la meilleure façon de contribuer à la décarbonation dans la région.

2535

Alors parenthèse que je ferme ici, et comme je dis, je peux prendre la chose en délibéré et voir si je peux vous apporter d'autres informations.

LE PRÉSIDENT :

2540

O.K. Merci de le prendre en délibérer, mais on considère déjà que par rapport à l'aspect essentiel de la question une telle analyse n'est pas disponible, mais vous apportez que vous prenez quand même ça en délibéré. Merci.

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

2545

Mme MARTINE OUELLET :

2550 Oui, c'est toujours un lien, mais je pense qu'ils peuvent la faire très rapidement cette analyse-là, je comprends que ce n'est pas dans leurs intentions, mais ça serait vraiment une alternative à ne pas construire les 16 parcs d'éoliens.

Et malheureusement dans les contrats d'exportation vous parlez de décarbonation, mais il n'y a aucune exigence d'efficacité énergétique.

2555 Donc toujours dans cette perspective-là de consommation et production responsable et sur l'alternative de résilier les deux contrats d'exportation totalisant le 20 térawattheures qui permettrait d'éviter la construction de 16 sites d'éolien de 400 mégawatts; est-ce qu'Hydro-Québec peut nous confirmer qu'elle ferait des économies minimums totalisant 3.74 milliards de dollars en résiliant les deux contrats d'exportation? Soit des économies de 2 milliards en évitant de vendre à perte aux États-Unis.

2560 Comme nous sommes maintenant dans une situation de manque d'électricité et qu'Hydro-Québec va donc devoir acheter de nouvelles productions comme le projet Des Neiges à, disons, 6 cent le kilowattheure, Boralex nous dit un prix proche de la Romaine, donc, disons, 6 cent le kilowattheure pour la revendre à 5.5 cent, 6 moins 5.5, ça fait : .5 cent de perte.

2565 Donc 100 millions de pertes par année pour les 20 térawattheures, donc 2 milliards de pertes pour les 20 ans. J'ai presque terminé. Et les coûts de construction des deux lignes de transport jusqu'aux frontières 1.14 milliards pour le contrat de New York et de 600 millions pour le contrat du Massachusetts, pour un grand total de 3.74 milliards de pertes évitées en résiliant les deux contrats.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre deuxième question.

2575 Monsieur Vézina.

M. LOUIS VÉZINA :

2580 J'allais vous demander de, peut-être, me reformuler la question pour que je comprenne parce qu'il y avait beaucoup d'éléments dans cette question.

Mais à ce niveau-là je vous dirais, écoutez, il y a beaucoup de chiffres dans ce que vous venez d'avancer. Je ne suis certainement pas en mesure aujourd'hui de vous donner cette réponse.

2585

LE PRÉSIDENT :

Et effectivement, et puis la question, elle est assez sérieuse, assez coûteuse.

2590 J'apprécierais que vous me l'envoyiez, on pourrait l'envoyer par écrit et une fois qu'on a la réponse qui est complète on rend la réponse publique.

Mme MARTINE OUELLET :

2595 Ça va me faire plaisir de vous la mettre par écrit.

Donc, je voudrais juste qu'Hydro-Québec puisse nous confirmer la perte de 3.74 milliards ou sinon nous fournir les calculs de comment, eux, ils font leur chiffre.

2600 Parce que, ce qui est important de comprendre dans ça, c'est lorsque le contrat a été signé en 2021, Hydro-Québec disait qu'il était en surplus. Donc il comparait le prix de vente au prix moyen d'électricité.

2605 Tandis que là on n'est plus du tout dans le même contexte, on est dans un contexte de manque d'électricité, donc il va falloir produire de la nouvelle électricité pour être capable d'honorer le contrôle aux États-Unis.

2610 Et donc, ça, ça va nous coûter dans le cas du contrat de Boralex : 6 cent minimum le kilowattheure, et je suis très conservatrice en prenant 6 cent, c'est probablement un petit peu plus. Donc ça, ça fait une perte nette pour chaque kilowattheure exporté de : .5 cent minimum.

2615 Donc je pense que l'alternative de résilier les deux contrats est vraiment une alternative extrêmement intéressante qui permettrait aux citoyens ici de protéger leur paysage, puis pas juste ici, parce que ça remplacerait 16 projets comme ici.

LE PRÉSIDENT :

Merci d'avoir précisé la question.

2620 Donc par rapport à la résiliation, à la proposition, à la suggestion de résiliation, qu'est-ce que vous dites, monsieur Vézina?

2625

M. LOUIS VÉZINA :

2630 Monsieur le Président, je crois que l'éventualité où l'hypothèse, que nous ne considérons pas de résilier les contrats, il faut considérer qu'il y aurait des impacts majeurs financiers aussi par rapport à ça, simplement parce qu'il y aurait des pénalités qui s'y attacheraient aussi.

Alors, à ce moment-là, il faudrait tenir compte de tous les facteurs lorsque viendrait le temps de prendre une telle décision. Mais comme je dis, ce n'est pas considéré dans notre plan d'action.

2635 Et je vais me permettre un autre commentaire, c'est que les deux contrats ont été signés, et c'est de l'énergie provenant de nos centrales hydroélectriques que nous avons commis sur ces contrats-là. Nous avons les disponibilités, nous avons les ressources nécessaires pour y répondre.

2640 Et le changement de contexte qui explique les besoins importants en énergie aujourd'hui viennent beaucoup plus des efforts de décarbonation de la transition énergétique qui font en sorte que la demande au Québec aussi s'accélère de façon importante.

Alors, c'est vraiment pour rencontrer les besoins du Québec que le projet Des Neiges va pouvoir contribuer.

2645

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2650 Donc, on pourrait toujours se réinscrire pour venir poser d'autres questions.

Je vous remercie tous les deux. Et je vous remercie aussi de votre soutien qui est solide au...

Mme MARTINE OUELLET :

2655

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2660 ... auprès de vos...

J'invite monsieur Fiset. Alain, à se présenter à l'avant pour poser ses questions.

Bon. Monsieur Fiset n'est pas là.

2665

Mme ANNE SAVARY

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Anne Savary.

2675 **Mme ANNE SAVARY :**

J'ai deux questions. La première, c'est concernant quand même un enjeu que personne n'a souligné jusqu'à date, mais qui est assez important : c'est le la sécurité dans le village de Saint-Ferréol.

2680 Parce que l'initiateur a mentionné hier qu'il y aurait possiblement jusqu'à 500 travailleurs-là qui travailleraient sur le projet Des Neiges dans la phase de construction.

2685 Moi, je voudrais vous sensibiliser sur le fait que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, c'est un petit village, i n'y a pas de trottoir dans le village. Puis il y a un centre, un cœur du village, il y a une église, il y a une école primaire, il y a une bibliothèque puis il y a des gens âgés aussi.

Alors, écoutez, dernièrement, il y a eu deux accidents, il y a deux piétons qui ont été frappés par des véhicules dans le village près d'une ligne, près d'un endroit pour les piétons; il pèse sur un bouton, puis bon.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

La Commission a eu le loisir de visiter cette belle région. Votre question?

2695 **Mme ANNE SAVARY :**

Oui, c'est ça. Alors il y a vraiment une inquiétude sur ces travailleurs-là qui n'habiteront peut-être pas tous dans le village, mais qui vont circuler beaucoup dans le village avec de gros véhicules.

2700 Et puis le village n'est pas équipé côté sécurité, il n'y a pas de trottoir comme je vous l'ai dit. Moi, je voulais savoir c'est quoi les moyens de mitigation que Boralex entend mettre en place pour garantir la sécurité des résidents, qui n'est pas acquise en ce moment quand même, même s'il n'y a pas de projet éolien.

2705

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2710 Madame Fortin.

Mme ANNE SAVARY :

Merci beaucoup pour votre question, madame Savary.

2715 Je tiens à souligner que la sécurité, c'est quelque chose qui est extrêmement important pour l'initiateur. C'est quelque chose qu'on prend déjà au sérieux et qu'on va continuer de prendre très au sérieux, autant pendant la construction que pendant l'opération de potentiels projets.

2720 Puis je vais laisser Jean Frederick vous parler plus spécifiquement de l'aspect sécurité en lien avec le transport.

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

2725 Oui, Monsieur le Président, en réponse à la question de madame Savary, j'aimerais ramener le nouveau chemin d'accès qui a été construit, en fait, et qui est directement une intersection entre la 138 et la Seigneurie de Beauré.

2730 La raison pour quoi ce chemin d'accès là a été fait? Une des raisons particulières était de permettre de ne pas avoir la circulation de 500 travailleurs en pleine ville. De toute façon, la ville de Saint-Ferréol-les-Neiges n'a pas la capacité d'accueil de l'ensemble de ces travailleurs-là.

2735 Donc du coup, arriveront des municipalités avoisinantes directement à partir de la 138 pour aller sur le site de la Seigneurie de Beauré.

Et ce sont des exigences que nous avons demandé à nos entrepreneurs de respecter, donc l'ensemble de leurs travailleurs vont faire un détour pour rentrer un petit peu plus haut avec le nouveau chemin d'accès avant de revenir sur le site Des-Neige sud.

2740 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Faure, est-ce que c'est prévu que les travailleurs résident sur le site au moment de la construction où ils vont voyager matin et soir?

2745

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

Ils vont voyager matin et soir.

2750 **Mme ANNE SAVARY :**

2755 Oui. La deuxième question concerne un peu, qui est un élément qui est au cœur du problème en ce moment, de toutes les discussions qu'on a, c'est-à-dire, le fait que la MRC n'a pas attribuée au Parc du Mont Sainte-Anne au départ, lors de l'établissement de son schéma d'aménagement durable, la fameuse zone tampon de 3 kilomètres que là on réclame, elle l'a attribuée au Parc national de la Jacques-Cartier et puis LA Forêt Montmorency.

2760 Alors on a voulu avoir des réponses à ce sujet-là auprès de la municipalité... la MRC, pardon, puis je n'ai jamais eu de réponse. Alors, moi, j'aimerais vraiment avoir une réponse de la MRC à ce sujet-là, avoir le fond de l'histoire. Puis comment ça se fait, il y a aussi un élément, c'est que Boralex a fait des représentations en août dernier pour retirer cette zone tampon là de La Forêt Montmorency et puis elle a réussi à la faire exclure?

2765 Alors, moi, je pense que la MRC aurait pu négocier, tu ajoutes, tu enlèves la zone tampon de La Forêt Montmorency, mais tu en ajoutes une au Parc du Mont Sainte-Anne.

2770 Moi, je pense qu'il aurait dû avoir des négociations de la part de la MRC pour éviter tous les problèmes qu'on a en ce moment-là de la fameuse zone tampon. Parce qu'on n'est pas contre le projet éolien, en tout cas, moi, je fais partie du groupe, on n'est pas contre.

Ce qu'on demande, c'est un minimum de distance par rapport à tout le récréotouristique qui donne des résultats quand même assez reconnus là.

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

J'adresse la question à la MRC et on va essayer de...

Oui?

2780

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Jean-François Guillot. Alors, merci pour la question.

2785 Il y a beaucoup d'éléments, dans le fond, il y a deux questions. Il y a par rapport, le contexte, l'origine de la norme du 3 kilomètres par rapport au statut particulier que sont le Parc national de la Jacques-Cartier qui a un statut légal de protection, de conservation et de parc naturel.

2790 La Forêt Montmorency a également un statut de recherche et d'enseignement en foresterie de l'Université Laval depuis 1963.

2795 Donc, selon notre compréhension, parce qu'à l'époque que ça a été établi par la CMQuébec en 2007, c'est notre compréhension de la différence d'avoir établi une zone tampon par rapport à ces deux éléments-là qui possède un statut particulier légal de protection et de conservation et/ou de recherche d'enseignement supérieur.

Contrairement à la station touristique Mont Sainte-Anne pour lequel c'est un usage principal, récréatif, intensif, commercial et de villégiature.

2800 Donc au niveau de la mécanique, maintenant, de conformité, il faut comprendre que le règlement sur les TNO, la MRC agit comme une municipalité locale, donc la réglementation d'urbanisme qui est adoptée doit se faire en conformité avec le schéma d'aménagement, dans un premier temps.

2805 Le chemin d'aménagement, lui, c'est l'outil de planification territoriale pour l'ensemble de la MRC, qui lui doit être conforme au plan métropolitain d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec.

2810 Et il y a également un règlement de contrôle intérimaire qui a été établi en 2007, donc le 3 kilomètres il vient de 2007 de la CMQuébec, qui a été reconduit dans le schéma d'aménagement en 2014, conformément aux principes de conformité que je vous ai expliqués, Monsieur le Président. Et la réglementation d'urbanisme, par ricochet, a suivi donc dans la réglementation du TÉNO.

LE PRÉSIDENT :

2815 Apparemment, quand on prend les deux parcs que vous avez indiqués, la contrainte principale semble être la question de la visibilité.

2820 Alors si c'est le cas, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas... Est-ce que vous pouvez expliquer la raison pour laquelle une telle restriction qui était appliquée à ces deux-là... une telle restriction, une restriction similaire ne peut pas être appliquée à la station de ski, par exemple du Mont Sainte-Anne et tous les autres terrains qui sont susceptibles d'accueillir des activités récréatives? Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas faire la même chose par rapport?

2825 **M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :**

Bien, en fait, on pourrait faire la même chose. La MRC possède le pouvoir d'ajuster la réglementation. Toutefois, elle doit obtenir l'approbation de deux instances.

2830 Elle doit obtenir l'approbation de la CMQuébec, comme je l'ai mentionné, au niveau de la conformité du plan métropolitain et les ajustements ou les modifications réglementaires doivent aussi obtenir l'approbation du Gouvernement du Québec en lien avec les orientations gouvernementales, autant par les ministères que par les organismes du gouvernement.

2835 Donc, malgré la volonté que la MRC pourrait avoir d'ajuster, optimiser le projet, ça nécessiterait quand même l'approbation.

2840 On a fait aussi des recherches par rapport à d'autres situations similaires au Québec et on n'a pas trouvé de normes similaires ou équivalentes aux 3 kilomètres qui sont demandés par rapport à la station touristique Mont Sainte-Anne.

2845 Puis, si on compare l'équipement de la station Mont Sainte-Anne, il faudrait comparer non pas avec le Parc national de la Jacques-Cartier, mais il faudrait le comparer avec, par exemple, le centre de ski Le Relais ou la station touristique Stoneham qui n'ont pas plus de protection que le Mont Saint-Anne à cet égard-là.

2850 Et les recherches qu'on a fait aussi dans d'autres régions, notamment le Massif du Sud qui a été mentionné à quelques reprises, Monsieur le Président, la distance la plus minimale qui est requise entre un sentier récréatif de ski de fond, c'est 300 mètres.

Ici, je crois, sous toute réserve, qu'on est environ entre 1 kilomètre, 1.2 kilomètre de distance entre l'éolienne la plus proche et le sentier récréatif existant.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

2860 Merci. Tout à l'heure, madame Savary l'a évoqué, à la demande de BORALEX qui a déposé une demande de modification réglementaire auprès de vous. Et une modification réglementaire qui visait certaines dispositions relatives à l'implantation, à l'exploitation et puis au démantèlement d'éoliennes, et vous avez adopté le règlement, je rappelle, 184-13.

Vous l'avez adopté, je pense, ça devait être le 5 juillet 2023. Les objectifs, on le connaît, je ne vais pas les rappeler ici. Est-ce que vous pouvez nous préciser les modifications qui ont été apportées à ce règlement?

2865 **M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :**

Oui, je peux faire ça, Monsieur le Président.

2870 En fait, l'objet du règlement, ça visait des ajustements réglementaires en fonction des nouvelles normes de l'industrie, par rapport à la hauteur des éoliennes, par rapport aux pales, qui font en sorte que ces normes-là qui sont actuellement en vigueur ne coïncident pas avec la réalité de l'industrie qui nécessite, donc, de façon plus générale, des ajustements réglementaires qui visent essentiellement...

2875 Puis, c'est dans un objectif d'optimisation, évidemment, du projet et de l'implantation par rapport à toutes les autres contraintes que le l'initiateur de projet a présenté en début de de séance hier soir.

Donc, ça vise quatre éléments. Ça vise notamment la distance par rapport à la route 175, donc par rapport à une distance qui est actuellement applicable de 3 kilomètres pour la réduire à 1 kilomètre.

2880 Le deuxième élément vise de réduire la distance de 1.5 kilomètre des sentiers de motoneige à 400 mètres.

2885 Le troisième élément concerne une réduction de la distance par rapport à la limite de La Forêt Montmorency de 3 kilomètres pour l'ajuster à une distance de 400 mètres par rapport à des sentiers récréatifs qui sont les pistes de ski de fond.

2890 Et, finalement, le quatrième élément vise des ajustements par rapport à la largeur des chemins d'accès en lien avec les composantes que j'ai expliquées qui sont rendus beaucoup plus larges, donc qui nécessite une surlargeur des chemins d'accès, et à quelques endroits en fonction de la topographie, de pouvoir à illustrer les rayons de courbure et justifier par des rapports d'ingénieurs.

LE PRÉSIDENT :

2895 Donc il y a quand même des conséquences évidentes sur le projet qui est qui est à l'examen en ce moment.

Est-ce que à votre connaissance, ou peut-être que je devrais adresser la question à l'initiateur, est-ce que cette modification réglementaire-là, elle a été intégrée à votre projet dans sa conception?

2900 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Pour répondre à la question, Monsieur le Président, les seules modifications dont monsieur Guillot a fait mention, qui s'applique au Secteur sud, sont celles par rapport aux distances, par rapport aux pistes

2905 de motoneige et celles pour la dimension des routes et des airs d'assemblage d'éoliennes. Et oui, ça a été pris en considération dans la planification du projet.

Mme ANNE SAVARY :

2910 Et, moi, j'aurais juste un petit commentaire à rajouter. Je pense qu'il y a une question de volonté de la MRC qui n'était pas présente. Pour vous informer, il y a Zec, la Rivière-Blanche à Québec, qui s'est prémuni de cette zone de 3 kilomètres là.

LE PRÉSIDENT :

2915 Merci beaucoup, madame Savary. Nous vous invitons en deuxième partie pour présenter votre opinion. Merci.

Mme ANNE SAVARY :

2920 Merci.

M. ALAIN FISET

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fiset. Bonjour.

M. ALAIN FISET :

2930 Bonjour.

Merci d'avoir déplacé ma place pour permettre de travailler un peu.

2935 Première question. En fait, si cette phase sud s'aligne sur 57 éoliennes de 7 mégawatts, méconnus, deux, trois fabricants sur la planète peuvent faire ça, du jamais vu. Avec, à terme, un total de 335 plus éoliennes.

2940 Est-ce que vos études sont le reflet de cette nouvelle réalité et en relation avec quel projet actuel? Et quelles sont vos références par rapport au projet en référence? Parce que, Le Massif, c'est une destination motoneige et ski, il n'accueille pas autant de touristes comme on le fait. Ce sont de petites envergures d'éoliennes, 2 mégawatts, 75 éoliennes.

2945 Donc cette nouvelle phase et projet d'envergure est complètement différent des références dont vous faites état, notamment les Chic-Chocs.

2950 Je comprends, mais quand on regarde d'un point de vue marketing, les personas, ce qui est la base du marketing « c'est qui notre clientèle cible? » On n'est pas partout à la même place, donc on ne peut pas avoir la même approche avec deux clientèles complètement différentes, un qui vient du monde entier au Mont Sainte-Anne et une place locale avec des préoccupations...

LE PRÉSIDENT :

2955 S'il vous plaît. Pourriez-vous résumer la question, s'il vous plaît?

M. ALAIN FISET :

2960 Donc la question c'est : est-ce que vos études et rapports sont toujours cohérents avec cette nouvelle réalité-là d'un développement de 7 mégawatts gigantesques avec des informations, qu'on le sait depuis hier, qui sont des fois un peu méconnues?

LE PRÉSIDENT :

2965 Merci.

Madame Fortin, Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2970 L'ensemble de l'étude d'impact a été effectuée en prenant en considération les dimensions de modèles dont on parle à ce jour-là. Donc l'ensemble de l'étude d'impact a pris en considération une hauteur d'éoliennes qui correspond à ce que l'on prévoit à ce moment-ci. Donc pour faire court : oui, l'ensemble de l'étude prend cela en considération.

2975 Ensuite, comme vous mentionnez, les exemples, c'est sûr qu'il n'y a pas d'exemples identiques à la situation du Mont Sainte-Anne. Par contre, on a trouvé qu'il y avait des similarités et que les bonnes pratiques d'harmonisation pourraient avoir des résultats similaires dans un endroit similaire, même s'ils ne sont pas identiques.

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

2985

M. ALAIN FISET :

Mais avec des clientèles différentes.

2990

Deuxième question. Dans un objectif d'avoir une zone tampon d'au moins 3 kilomètres, demandée et connue depuis 2021, mais pas considérer ni analyser en consultation, pour des questions obscures. Pourriez-vous regarder les scénarios?

2995

Puis je vous demande de prendre ça en délibéré, parce que j'ai fait un travail, hier soir, d'essayer de trouver des scénarios qui pourraient nous amener à avoir une zone tampon.

Les scénarios sont les suivants... puis l'histoire démontre que, en fait, Hydro-Québec a souvent modifié ses contrats.

3000

Donc, première, « Redistribution des éoliennes dans les SB2, SB3, SB4, SB5 actuels. D'utiliser les espaces venteux au nord du séminaire », puis quand on parle de la frontière on parle juste au nord. Forêt Montmorency, je comprends qu'elle est protégée, mais est-ce que, je me pose la question : est-ce que l'Université Laval pourrait bénéficier de 714 000\$ par année pour 17 éoliennes? Peut-être qu'il en ferait le choix de s'harmoniser avec des éoliennes.

3005

Une autre solution serait d'utiliser des espaces venteux, toujours au nord du Séminaire...

LE PRÉSIDENT :

3010

Donc la question?

M. ALAIN FISET :

... juxtaposé...

3015

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fiset?

M. ALAIN FISET :

3020

Oui?

LE PRÉSIDENT :

3025

La question? En fait, c'est une requête, vous leur demandez d'intégrer dans leur analyse, de considérer la zone tampon, c'est ça?

M. ALAIN FISET :

3030

Bien, en fait, je leur fournis des avenues de solution pour lesquelles ils pourraient prendre un regard et voir si c'est applicable.

J'ai fait le travail de définir quelques scénarios qui n'ont peut-être pas été envisagés. Et si vous me permettez...

3035

LE PRÉSIDENT :

Bien, ce serait très intéressant que ce scénario...

3040

M. ALAIN FISET :

Je veux juste compléter...

3045

LE PRÉSIDENT :

... que vous avez défini, bien, on serait bien heureux de les accueillir quand vous allez présenter votre opinion, quand vous allez rédiger votre mémoire.

3050

M. ALAIN FISET :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3055

Ce serait très intéressant de le mettre dedans.

M. ALAIN FISET :

3060

Je me disais qu'on aurait pu gagner du temps.

LE PRÉSIDENT :

3065

Merci beaucoup.

M. ALAIN FISET :

3070

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3075

Je voudrais préciser avec vous, monsieur Guillot, pour le retrait. En fait, ce qui m'intéresse, c'est les conséquences de retirer la référence à La Forêt Montmorency. Est-ce que ça aurait des conséquences?

3080

Est-ce que ça comprend, par exemple, l'exclusion d'éoliennes à moins de 3 kilomètres de la forêt, par exemple? C'est quoi les conséquences d'avoir retiré la référence à La Forêt Montmorency, comme vous avez dit tantôt?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

3085

Bien, en fait, ça permet d'optimiser l'implantation pour l'initiateur pour la phase ouest et non pas pour le Secteur sud.

LE PRÉSIDENT :

3090

Donc, ça ne touche pas l'exclusion, par exemple, d'éoliennes à 3 kilomètres à peu près de cette forêt-là. Ça ne touche pas?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

3095

J'inviterais peut-être l'initiateur de répondre plus techniquement à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Je me tourne vers vous.

3100

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Est-ce que je peux vous demander de reformuler, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

3105

Bien, en fait on voudrait savoir c'est quoi, des précisions sur les conséquences éventuelles d'avoir retiré la référence à La Forêt Montmorency? Ce qui nous intéresse, c'est de voir, est-ce que ça comprend, par exemple, l'exclusion d'éoliennes à moins de 3 kilomètres de cette forêt-là?

3110 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Bien, en fait, le retrait de cette exigence de 3 kilomètres par rapport à La Forêt Montmorency permettrait de venir installer des éoliennes plus proches de cette limite-là. Mais ça affecte uniquement le projet, Secteur ouest; donc ça n'affecte pas du tout le projet dont on parle aujourd'hui.

3115

LE PRÉSIDENT :

Le projet dont on parle aujourd'hui ça ne l'affecte pas?

3120

Oui?

LA COMMISSAIRE :

Effectivement, là, on est vraiment rendu dans le futur, on est rendu dans le Secteur ouest.

3125

Est-ce que ça vous permet, puis ça revient un peu à la question qu'on vous a posée hier soir, de répartir différemment la puissance installée de chacun de vos parcs pour bénéficier, pour en limiter un peu l'expansion au niveau du sud, pour regagner ça dans le Secteur ouest?

3130

Est-ce que l'abolition de cette zone d'exclusion vous permet de dépasser le 400 mégawatts?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

La réponse courte, c'est « non ».

3135

Je vais laisser mon collègue Jean-Frederick vous en dire davantage.

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

3140

Jean-Frederick Faure, Boralex. Quand on prend l'ensemble du Des Neiges – Secteur ouest qui est un peu plus en amont dans son développement, on regarde encore l'ensemble des paramètres, la constructivité, la production potentielle, les contraintes environnementales, les autres paramètres tels que l'aire de restauration du caribou.

3145 Puis au moment actuel, quand on le regarde de façon plus globale, ça ne nous permettrait pas de pouvoir dire qu'on va prendre 120 mégawatts, puis on va le déplacer d'un projet à un autre.

3150 Ceci, en plus si on prend... on l'expliquait un petit peu, je pense, hier, puis j'aimerais réitérer un peu ce point-là. Tout le côté raccordement qui est un qui est intégré au réseau nord-américain, dans le sens que le Secteur ouest et le Secteur sud ne se raccorderaient pas sur les mêmes lignes de réseau de transport, ce qui pourrait amener, si j'avais à dire, qu'au lieu qu'il fasse 400 mégawatts, il fasse 520 mégawatts, nonobstant le fait que ça serait très hypothétique et vraiment peu probable de pouvoir le faire.

3155 Ça pourrait amener des changements substantiels auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et tout changement substantiel pourraient nous ramener en bas de la ligne d'interconnexion et donc on ne répondrait plus vraiment aux besoins qui avaient été mis dans l'ensemble des paramètres des contrats d'achat d'électricité.

LA COMMISSAIRE :

3160 Monsieur Faure, malgré toute votre bonne volonté, je n'ai pas vraiment bien compris la réponse. Effectivement, hier soir, vous nous avez parlé des problèmes au niveau du raccordement.

3165 Vous nous avez parlé des exigences au niveau nord-américain. Ce matin on en avait discuté. Il n'y a aucun d'entre nous qui comprenons les tenants et aboutissants de tout ça.

Pourriez-vous, relativement simplement, pour le bénéfice de tout le monde, nous illustrer cette difficulté-là qui se présente au niveau du raccordement?

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

3170 Oui. Donc, si on le prend vraiment... le processus de raccordement au Québec, puis c'est un processus qui est légiféré de façon globale avec la Régie de l'énergie, puis avec après dans vraiment l'ensemble, tout ce qui est New England, l'État de New York, et ainsi de suite.

3175 C'est tout un seul marché intégré au niveau des interconnexions. Et puis pour pouvoir exporter ou importer, Hydro-Québec, puis corriger-moi si je me trompe, a à respecter certaines règles.

3180 Nous, en tant qu'initiateur de projet, ce qu'on fait, on fait une demande auprès d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport, pour une étude d'intégration d'une certaine puissance au réseau.

À partir de ce moment-là, ils nous reviennent avec des résultats et on rentre en avant-projet, ce qui leur permet de mieux définir, et puis on signe une entente de raccordement.

3185 Le point étant qu'à partir du moment où on est rentré en étude, en convention d'avant-projet, donc dans le détail. Hydro-Québec fixe, lui, vit avec fait toutes ses études avec la puissance qu'on avait au départ, donc là, le 400 mégawatts. Un changement substantiel.

3190 Donc, c'est sûr que si on en passe de 400 à 520 mégawatts, c'est substantiel, comme si on passait de 400 à 250 mégawatts, ça pourrait être considéré comme substantiel, pourrait nous amener à ramener vraiment... c'est vraiment une liste où Hydro-Québec doit prioriser au fur et à mesure les gens.

3195 Donc quand on a fait une étude d'intégration, on est, par exemple, le numéro 1 sur la liste, puis, après, il y en a un autre, c'est le numéro 2, et ainsi de suite. Bien, si on est rendu... on était rendu le premier sur la liste puis ont fait un changement qui est considéré comme substantiel, on va revenir le dernier sur la liste.

Et, donc là, un raccordement en 2026, en 2027 ou en 2028 tel que proposé pour les phases Des Neiges ne serait plus envisageable.

LA COMMISSAIRE :

3200 O.K. Donc ça nous amène vraiment un problème d'échéancier, entre autres.

Merci.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

On s'approche de 16 h 30, mais je vais poser une dernière question à monsieur Guillot.

3210 C'est toujours par rapport à La Forêt Montmorency, ils ont déjà apporté une réponse qui est quand même claire, mais je voudrais vérifier avec vous.

3215 Est-ce que cela signifie quelque chose, est-ce que cela signifie qu'en retirant cette référence-là à La Forêt Montmorency, est-ce que cela signifie pour vous qu'il n'y aurait pas d'impact, notamment paysager, à implanter, par exemple, des éoliennes à moins de 3 kilomètres de cette forêt-là?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

3220 Bien, les vérifications qui ont été faites par l'initiateur avec La forêt Montmorency, ils n'ont pas émis d'objection, puis les simulations visuelles nous ont satisfaites par rapport à la variation qui était à notre avis minime par rapport aux 3 kilomètres versus le 400 mètres des sentiers récréatifs.

LE PRÉSIDENT :

3225

Merci.

Nous avons encore trois personnes qui s'annoncent et nous avons moins d'un quart d'heure pour la question et pour la réponse, nous sommes face à un choix.

3230

J'appelle la personne et puis elle va faire brièvement ses deux questions. Et puis celles qui restent encore en lice seront prioritaires quand nous allons reprendre ce soir.

3235

Mme CHANTAL FISET

LE PRÉSIDENT :

3240

Donc j'aimerais sur cette petite information, inviter madame Chantal Fiset, pour venir poser ces deux questions. Bonjour.

Mme CHANTAL FISET :

3245

Bonjour. Alors ma première : est-ce qu'une nuisance sonore qui diminue la jouissance de la quiétude et des sons naturels en forêt peut être considérée comme un impact important à considérer même s'il ne mène pas à un problème de santé?

LE PRÉSIDENT :

3250

La question à monsieur Gauthier.

M. MATHIEU GAUTHIER :

3255

Oui, Monsieur le Président. Mathieu Gauthier, INSPQ. Donc, oui, en soit, le dérangement ou la nuisance, la gêne comme on peut l'appeler, c'est une issue de santé en soi qui est considérée comme affectant la santé globale des individus.

3260

Donc ce n'est pas juste la santé physique, c'est la santé psychologique, le bien-être, donc c'est une vue plus globale de la santé. Donc oui le dérangement affecte la santé.

J'apporterai aussi la nuance, cependant, la plupart du temps dans les études, c'est le dérangement à long terme au domicile qui est évalué dans les études sur le dérangement associé au bruit

3265 environnemental, notamment le bruit des éoliennes, le bruit plus... ou les expositions plus ponctuelles, il y a moins d'études ou dans des contextes qui ne sont pas au domicile des gens, il y a moins d'études qui ont été réalisées dans ce contexte-là.

LE PRÉSIDENT :

3270 Merci.

Est-ce que madame Roy-Malo voudrait compléter quelque chose?

Mme OLIVIA ROY-MALO :

3275 Oui. Olivia Roy-Malo, INSPQ. Bien, j'abonde dans le même sens que mon collègue. Effectivement, une perte de jouissance peut être considérée comme une nuisance à la qualité de vie, puis ça a été répertorié également dans les écrits scientifiques.

3280 D'ailleurs, peut être une petite mise en contexte-là, l'INSPQ, on a réalisé une synthèse de connaissances intitulée : « Éoliennes et la santé publique - Mise à jour 2023 ». Donc, elle est présentement en embargo, mais on pourra très certainement l'acheminer à la Commission dès que ce sera possible. Merci.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci beaucoup.

Votre deuxième question.

3290

Mme CHANTAL FISET :

Deuxième question : si vous vouliez maximiser la production éolienne sur les Terres du Séminaire quelle serait la puissance maximale que vous pourriez en tirer?

3295

Car vous projetez actuellement 1564 mégawatts au total.

En d'autres mots, combien de mégawatts de plus pourriez-vous ajouter?

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci madame.

Madame Fortin, Richard.

3305

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Je vais laisser Jean-Frederick répondre à la question.

3310

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

Oui. Jean-Frederick Faure, Boralex. Merci pour votre question, madame Fiset.

3315

Donc, Madame la Commissaire, Monsieur le Président, pour revenir, en fait, j'aimerais voir la carte avec les trois secteurs, s'il vous plaît.

3320

Quand on regarde les trois secteurs puis justement la carte de vent, on se rend compte que la réalité des positions potentielles, si je prends l'exemple du Secteur sud, on les a déjà identifiées. La seule réalité qui pourrait ajouter des mégawatts versus la réalité qu'on a un petit peu actuellement, ça serait des turbines différentes.

3325

Les turbines sont en constante évolution. Il y a déjà des joueurs dans l'industrie qui amènent des turbines de plus que 7 mégawatts qui sont en développement. Donc ça pourrait peut-être changer un peu la puissance. Mais quand on regarde l'ensemble des secteurs tels qu'on peut voir sur la carte qui va apparaître.

3330

Après avoir développé le Secteur sud, le Secteur Charlevoix et le Secteur ouest, la réalité, c'est qu'il restera très, très peu de positions pour rendre un projet éolien viable sur la Seigneurie de Beauré.

Donc pour moi, la puissance qu'on est en train de considérer avec les trois phases supplémentaires versus les parcs existants, ça représente pas mal la quantité maximale d'éoliennes qu'on pourrait mettre sur le territoire.

3335

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Faure. Merci, madame.

3340

M. FRANÇOIS TRUELLE

LE PRÉSIDENT :

Alors on a le temps de prendre monsieur Trudelle. Donc si monsieur Trudelle est là, on voudrait...

Bonjour.

3345

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Bonjour à tous. François Trudelle, résident de Saint-Ferréol-les-Neiges.

3350

C'est sûr qu'on revoit souvent les mêmes questions revenir et c'est en partie le format, on ne peut pas vraiment avoir d'échange, mais il faut avoir un format et je pense que ça fonctionne très bien. On pose des questions, il y a des réponses et souvent on revient sur les mêmes sujets. C'est la vie!

3355

Donc, moi, je voudrais revenir sur la question du paysage. Je pense que c'est une question qui est très importante pour tout le monde. Juste, peut-être mentionné, à titre d'exemple, dans le règlement de la CMQ (*sic*) on définit, par exemple, certains types d'impacts éoliens ou d'impacts que les éoliennes peuvent avoir sur le paysage.

3360

On mentionne, par exemple, que des éoliennes à faible impact, c'est quelque chose qui va occuper 1.5 degré à l'horizon lorsqu'on la regarde. Donc ça, c'est leur définition de « faible impact ».

3365

Quand je regarde ce qui a été fait pour le sommet du Mont Sainte-Anne, dans un premier temps, si j'ai bien compris, ça n'a pas même pas été inclus dans l'étude en termes de points qui pourraient être dans la liste où on faisait des simulations ou des études, ça a été rajouté par la suite.

Et on est arrivé avec, ce que je comprends là, une conclusion que l'impact visuel serait moyen, ce qui n'est quand même pas négligeable si je comprends bien. Donc...

3370

LE PRÉSIDENT :

La question?

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3375

... j'aimerais comprendre : comment vous êtes arrivé à cette conclusion-là que c'est un impact moyen? Et aussi peut être mettre un petit peu de viande autour de l'os dans le sens que plusieurs personnes dans la salle qui ont des *backgrounds* techniques, vous avez changé à quelques reprises le type d'éoliennes, donc j'aimerais avoir premièrement votre vision sur ce qu'est « moyen » et ce que vous en pensez? Comment vous pensez que la population va l'accepter? Et aussi rajouter la hauteur des éoliennes et autres détails techniques plus précis, s'il vous plaît.

3380

LE PRÉSIDENT :

3385

Merci.

Donc quand vous allez répondre à la question, il faut nous dire, effectivement, c'est quoi, la hauteur précise qui seront...

3390

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, bien sûr, Monsieur le Président. Dans le fond, il y a une simulation visuelle qui a été effectuée à partir du sommet du Mont Sainte-Anne avec des éoliennes de 190 mètres dans la simulation originale.

3395

Là, comme on l'a mentionné plus tôt, on parle maintenant d'une éolienne de grandeur totale de 200 mètres, donc il y a une dizaine de mètres de différence entre les simulations originales et l'éolienne qui a été sélectionnée.

3400

Ces simulations originales là ont également été faites avec 83 éoliennes dans le paysage, alors que là, à l'inverse de l'augmentation de la hauteur, on est allé chercher beaucoup moins d'éoliennes dans le paysage au final.

3405

L'analyse du paysage a également été faite dans l'étude d'impact pour l'ensemble de l'unité de paysage qui comprend le Mont Sainte-Anne. Et pour vous expliquer un petit peu plus en détail la méthodologie qui a permis d'arriver à la mention d'une importance « moyenne », j'inviterais Matthieu Féret à nous présenter la méthodologie. On a une capsule à ce sujet-là.

3410

On va faire ça rapidement si ça vous convient.

LE PRÉSIDENT :

Très court. Très, très court.

3415

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, bonjour à tous. Matthieu Féret, donc chez PESCA Environnement. Merci pour votre question, monsieur Trudelle.

3420

En complément, peut-être, à ce que Pascal a dit, madame Fortin-Richard a dit juste à l'instant. Les simulations visuelles aussi ont été redéposées au moment de la recevabilité avec la hauteur d'éoliennes de 200 mètres.

3425 Donc il y a eu deux versions de ces simulations visuelles. L'une présentée dans l'étude d'impact, mais à la fin de la procédure de recevabilité, les simulations visuelles ont été mises à jour et elles comprenaient, dans les deux cas, celles faites à partir du sommet du Mont Sainte-Anne.

3430 Ensuite, au niveau de l'évaluation des impacts, on a évidemment considéré les hauteurs maximales qui étaient, à ce moment-là, évaluées dans l'étude d'impact, incluant pour l'impact sur le paysage.

3435 J'ai plusieurs diapos, si on n'a pas beaucoup de temps, je ne passerai peut-être pas à travers la méthodologie, mais on pourra peut-être la revoir ultérieurement. Mais c'est une méthode d'évaluation de l'impact qui est une grille d'analyse selon différents critères qu'on pourra peut-être regarder en détail une autre fois. Mais on analyse à une échelle territoriale qui est un rayon de 17 kilomètres autour du projet.

3440 Et à l'intérieur de ce rayon-là, il y a différents paramètres qui sont évalués, la visibilité, les utilisateurs, les activités qui sont faites sur ce territoire-là. Un des outils principaux, c'est la carte de visibilité qu'on a vue brièvement tout à l'heure. C'est vraiment une modélisation qui permet de voir, d'illustrer à quel point les éoliennes vont être visibles, de tels ou tels points de vue, donc vraiment au niveau spatial d'avoir une idée jusqu'à quel endroit et à quel endroit elles sont spécifiquement visibles.

Et le sommet du Mont Sainte-Anne, évidemment, en étant en hauteur, donne un point de vue très particulier et très spécifique sur le projet à venir.

3445 Les autres points de vue, ce que l'évaluation d'impact donne, c'est que les autres points de vue qui sont plus le long du littoral dans les unités qui sont soit les noyaux villageois ou les unités de colline, la visibilité sur le parc éolien va être beaucoup moindre qu'à partir du Mont Sainte-Anne. Mais tout ça a été considéré dans l'étude d'impact.

3450 Donc quand on dit que le l'impact est moyen, c'est vraiment spécifiquement à partir du sommet du Mont Saint-Anne dans les autres unités, en général, l'impact sur le paysage est jugé de nul à mineur. C'est vraiment une gradation, c'est une méthodologie qui est présentée dans l'étude d'impact pour en arriver à cette conclusion-là.

3455 Et il y a un autre endroit aussi à partir du rang Saint-Léon où on arrive également à un impact moyen parce que dans ce cas-ci les vues à partir du rang Saint-Léon sont orientées vers le projet, alors que la majorité des autres vues, en lien avec le milieu et l'utilisation du territoire, encore une fois, sont plutôt dirigées vers le littoral, vers le fleuve, en fait.

3460 Donc on a tout identifié ces impacts-là dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

3465

Est-ce que la simulation visuelle prend en compte le nouveau nombre d'éoliennes que vous avez montré la dernière fois?

3470 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

On n'a pas refait de simulation avec le nouveau nombre d'éoliennes pour ce qui est du sommet du Mont Sainte-Anne, par contre, on a partagé un outil que l'on appelle la maquette 3D virtuelle que l'on a fait réaliser justement pour pouvoir se positionner à partir de plusieurs autres points.

3475

Ce n'est pas un outil qui est facile à utiliser, donc je ne propose pas nécessairement de le montrer. Par contre, n'importe qui souhaite le voir, on pourra la mettre à jour et cette maquette-là... pas la mettre à jour, mais la présenter plutôt. Et elle comprend 71 positions d'éoliennes cette maquette-là.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, s'il y avait une simulation, ce serait bien quand même de la déposer pour qu'on....

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3485

Ce que je pourrais faire, c'est prendre une capture d'écran à partir de la simulation 3D si ça intéresse la Commission et puis la présenter, c'est quelque chose qui serait beaucoup plus rapide que faire une simulation additionnelle.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

On prend votre dernière question.

3495

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

J'aurais une deuxième question puis je vais rester dans le même sujet, je me reprendrai pour les autres sujets plus tard. On a toute la soirée, et peut-être même toute la nuit, si on veut.

3500

Donc je reviens encore sur l'aspect paysage et je reviens encore avec des règlements de la CMQ. Et peut-être une petite mise en contexte avant d'arriver là, si on regarde la MRC de la Côte-de-Beaupré,

nous ici dans la région, on n'a pas d'usine de batterie, on n'a pas de troisième lien, on n'a pas de tramway, on a du récréotouristique.

3505

C'est vraiment le moteur économique de la région, ce qui définit la région et ce qui définit la région, c'est aussi ce paysage. Donc si on pense au paysage du Mont Sainte-Anne, c'est vraiment unique. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où on peut se retrouver au sommet d'une montagne et voir très loin la forêt, carrément la forêt laurentienne.

3510

Donc, premier aux règlements de la CMQ, on stipule dans leurs règlements sur les éoliennes qu'aucune éolienne ne peut être implantée à l'intérieur ou à moins de 3 kilomètres de sites d'intérêt patrimonial.

3515

Est-ce qu'on ne pourrait pas arriver à la conclusion que le sommet du Mont Sainte-Anne avec la vue et l'impact que ça a sur le développement de la région, c'est un site patrimonial et qu'on devrait le préserver et s'assurer qu'il y ait un minimum d'impact sur la vue qu'on peut obtenir aujourd'hui avant le projet?

LE PRÉSIDENT :

3520

Merci.

Monsieur Bergeron.

3525

JEAN-MICHEL BERGERON :

Jean-Michel Bergeron, ministère de la Culture. Donc pour l'instant, dans le fond, relativement au paysage, il n'existe qu'un seul statut au niveau de la Loi sur le patrimoine culturel, celui de « paysage culturel patrimonial ». Donc c'est un statut de valorisation puis non de protection.

3530

Par « valorisation », on entend que le gouvernement quand il désigne ce paysage-là, souligne la mise en valeur du territoire pour ses caractéristiques paysagères remarquables qui peuvent être associées à des éléments physiques, mais également aux activités humaines.

3535

Donc ça peut être les aspirations de développement régional puis tout ça. C'est aussi la reconnaissance collective des citoyens, des instances municipales puis d'autres acteurs locaux de ce paysage-là puis son apport sur la qualité de vie des milieux.

3540

En ce qui concerne les présents projets, il y a aucune demande ou démarche qui a été faite pour ce statut-là, pour le territoire qui a été déposé au ministère. Puis par son statut de valorisation, je peux quand même préciser que le territoire visé même s'il possédait un statut légal, dans le fond, en vertu de la loi, le ministère ne pourrait pas nécessairement bloquer la réalisation de projets uniquement sur cette

base-là.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Voilà qui est clos.

3550

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Est-ce que je peux rajouter un tout petit élément?

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3560

J'aimerais simplement vous signifier que l'éolienne la plus proche serait située à 5 kilomètres du sommet du Mont Sainte-Anne. Donc on est déjà au-delà du 3 kilomètres dont vous faites référence, tout simplement pour mettre les choses en perspectives.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Merci...

3570

M. FRANÇOIS TRUELLE :

Je... Enfin... Je vous remercie...

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que la réponse qu'il faut apporter...

M. FRANÇOIS TRUELLE :

3580

... de m'avoir écouté, puis on se reprend un peu plus tard pour d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

3585 Oui, on se reprend.

MOT DE LA FIN

3590

LE PRÉSIDENT :

Et je voudrais vous remercier vraiment, vous toutes et tous pour votre participation.

3595

Remercier aussi l'initiateur pour se prêter à l'exercice et toutes les personnes-ressources pour vos contributions vraiment, vraiment, vraiment, très estimables et on se donne rendez-vous en soirée à 19 h 00 pour continuer.

3600

Il restait une personne en liste au téléphone. Cette personne-là sera priorité lorsque nous allons reprendre ce soir.

Merci et bon repos.

3605

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2024 À 19 H 00

3610

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI.

3615

ET J'AI SIGNÉ :



Julien Slythe, s.o.